

RAPPORTS

ENTRE
LES **MONTRÉALAISES**

ET
LES **FORCES DE POLICE,**

DE SÉCURITÉ PRIVÉE ET DE LA STM

RÉDACTION

Laura Carli, chargée de projet de la TGFM

Avec la collaboration de **Liza Hammar**, agente de recherche pour la TGFM

Ce projet a été réalisé en partenariat avec

Institut F

Passages

Femmes du monde à Côte-des-Neiges

Ligue des droits et libertés

Hoodstock

Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM)

Illustration et graphisme : **Carolina Espinosa**

Ce projet a été réalisé grâce au soutien financier du **Programme de financement de la lutte contre la violence fondée sur le sexe de Femmes et égalité de genres Canada (FEGC)**



Femmes et Égalité
des genres Canada

Women and Gender
Equality Canada

Canada

RECONNAISSANCE DU TERRITOIRE OÙ NOUS DÉPLOYONS NOS ACTIONS

Il est essentiel que nous reconnaissons pleinement les territoires autochtones en soutenant leurs luttes actuelles pour la justice et l'égalité. Les communautés autochtones ont été les gardiennes de ces terres depuis des millénaires, préservant leurs cultures, leurs traditions et leur sagesse ancestrale. Les enjeux auxquels elles sont confrontées, tels que la défense de leurs droits territoriaux, la protection de l'environnement et la lutte contre la discrimination, sont des défis cruciaux pour l'ensemble de notre société. En nous tenant aux côtés des communautés autochtones dans leur quête de justice et en reconnaissant les torts passés, nous renforçons notre propre tissu social et œuvrons ensemble pour un avenir plus équitable et respectueux de la diversité.

RAPPORTS ENTRE LES MONTRÉALAISES ET LES FORCES DE POLICE, DE SÉCURITÉ PRIVÉE ET DE LA STM

RAPPORT DE RÉSULTATS DE LA PREMIÈRE ANNÉE DE TRAVAIL

UN PROJET DE LA TABLE DES GROUPES DE FEMMES DE MONTRÉAL

Publié à Montréal, le 5 octobre 2023



TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE DU PROJET	6
COMITÉ D'ENCADREMENT	7
MÉTHODOLOGIE	8
Analyse	8
RÉSULTATS DU SONDAGE EN LIGNE	10
Profil des répondantes	10
Perception des services de police, de sécurité privée et de la STM	12
Interactions avec les agents de police de Montréal	20
Droits et devoirs de protection	23
Profilage politique	26
Faits saillants de l'étude sur la perception des services de police, de sécurité privée et de la STM	29
GROUPE DE DISCUSSION	32
Femmes en situation d'itinérance	32
Travail du sexe et rapport aux forces de sécurité	37
Néocolonialisme et méfiance envers les institutions	42
La nécessité d'en parler	49
Faits saillants des 4 groupes de discussion tenus entre septembre et décembre 2022	52
CONCLUSION	55
Pistes de solutions	55
BIBLIOGRAPHIE	60
REMERCIEMENTS	63

CONTEXTE DU PROJET

À la suite des préoccupations exprimées par des groupes membres et de la nécessité de prendre position par rapport à certains dossiers politiques, la Table des groupes de femmes de Montréal (TGFM) a procédé au développement d'un nouveau projet, appelé couramment *Perspectives féministes sur les profilages et les discriminations policières*. Ce projet cherche à comprendre les expériences et discriminations vécues par les Montréalaises en lien avec les corps policiers, les agents de sécurité privée et les constables de la Société de transport de Montréal (STM), et à agir concrètement pour répondre aux besoins exprimés par les femmes. Puisque la Table privilégie une approche intersectionnelle (Hill Collins et Bilge, 2016) et antiraciste (Maynard et Ego, 2018), cette recherche vise à comprendre le profilage des femmes à la croisée des oppressions.

En général, bien que les enjeux de discrimination et de profilage racial, social et politique soient bien documentés, ils ne sont pas toujours abordés avec une approche féministe intersectionnelle. De plus, la documentation sur ces enjeux spécifiques à Montréal est moins disponible, sauf pour les recherches faites par Anne-Marie Livingstone (Livingstone *et al.*, 2020) et des rapports élaborés par Victor Armony, Mariam Hassaoui et Massimiliano Mulone (Armony *et al.*, 2019).

Le projet *Femmes pour le droit à la ville*, débuté en 2019, a permis l'élaboration d'une plateforme de revendications féministes ayant alimentée les réflexions derrière ce nouveau projet¹. Dans cette plateforme, nous avons exprimé des besoins pour que tout le monde puisse avoir accès à la ville de manière sécuritaire, sans exclure personne.

Voici quelques exemples des besoins exprimés :

- Lutter contre le profilage social et racial (ex. vérification sans motifs des statuts des personnes) ;
- Miser sur la présence de groupes communautaires pour la cohabitation dans les espaces publics ;
- Dénoncer les pratiques qui justifient la discrimination des travailleuses du sexe, des personnes en situation d'itinérance et des personnes issues de la diversité sexuelle et de genre.

Le projet *Perspectives féministes sur les profilages et les discriminations policières* s'inscrit aussi dans un contexte plus large où l'on trouve des besoins de réflexion, de recherche et d'expérimentation de solutions en réponse aux enjeux de sécurité des femmes exacerbés par les mesures sanitaires durant les années 2020 et 2021.

Premièrement, il y a eu un besoin d'agir face à la perte de confiance des femmes envers un système policier/judiciaire incapable d'éliminer les violences dont elles sont victimes. Les mesures de confinement se sont traduites par une hausse des demandes d'aides pour des situations de violence conjugale (SCF, 2020). Les vagues de dénonciation sur les réseaux sociaux concernant des cas d'inconduites et d'agressions à caractère sexuel démontrent l'appréhension des femmes à l'égard du système actuel, notamment chez les femmes autochtones et racisées (Souffrant, 2020).

¹ La plateforme peut être téléchargée ici : <https://www.tgfm.org/fr/nos-publications/116>

Deuxièmement, le manque de services et le recours croissant aux services policiers et de sécurité portent atteinte à la sécurité des personnes itinérantes et marginalisées. Durant la pandémie, les mesures sanitaires ont accru le contrôle des espaces publics et le recours aux constats d'infractions (Bellot *et al.*, 2022). De plus, ce phénomène s'étend au contrôle sécuritaire de services communautaires, une pratique mal adaptée aux besoins des femmes en situation d'itinérance (Partenariat pour la prévention de l'itinérance des femmes, 2019). Et cette situation était déjà fort préoccupante avant la pandémie. Selon le rapport élaboré en 2019 par Armony, Hassaoui et Mulone, les femmes autochtones sont 11 fois plus interpellées par les policiers que les femmes blanches.

Le troisième besoin qui nous a amené à la réalisation de ce projet concerne la nécessité pour la TGFM d'entamer une réflexion plus approfondie sur des enjeux actuels tels que le définancement de la police, c'est-à-dire la réaffectation des budgets alloués à la police vers des ressources communautaires, et les discriminations proprement vécues par les femmes en lien avec les corps policiers et sécuritaires. Dans le cadre des consultations prébudgétaires de 2020 de la Ville de Montréal (Gelper, 2020) des groupes communautaires se sont mobilisés pour demander la réduction du budget alloué à la police et proposer des alternatives pour repenser la sécurité publique afin, entre autres, de lutter contre les problèmes de profilages racial et social.

Les discussions doivent continuer au sein de la TGFM. Tout au long de ce rapport, nous partageons les propositions mentionnées par les personnes sondées et rencontrées.

COMITÉ D'ENCADREMENT

Lors de la première phase du projet, nous avons créé un comité d'encadrement composé de 6 organismes, trois organismes membres ([Passages](#), [L'Institut F](#) et [Femmes du monde à Côte-des-Neiges](#)) et trois groupes alliés (la [Ligue des droits et libertés](#), le [RAPSIM](#) et [Hoodstock](#)). Ensemble, nous avons mis en place des actions pour la collecte des données : un sondage en ligne et des groupes de discussion.

Ce comité a été accompagné par Laura Carli, chargée de projets, et Liza Hammar, agente de recherche de la TGFM.

Prise en compte des sensibilités des personnes ayant vécu un évènement traumatique

Il est essentiel de souligner que notre rapport aborde des sujets qui peuvent être particulièrement sensibles pour certaines personnes, en particulier celles ayant vécu des événements traumatiques. Nous reconnaissons la possibilité que les discussions sur les interactions avec les agents de police puissent évoquer des souvenirs douloureux ou des émotions fortes pour ces personnes. C'est pourquoi nous encourageons une lecture attentive et prudente de ce rapport, tout en respectant la diversité des expériences et des perspectives des répondantes. Nous souhaitons également rappeler que l'objectif de notre étude est de contribuer à une compréhension plus approfondie des rapports entre les forces de l'ordre et les Montréalaises, dans le but que de développer des actions pour assurer pleinement la sécurité de toutes les femmes. Nous espérons que cette recherche servira de base pour des discussions constructives et des actions visant à promouvoir des interactions plus positives et inclusives dans l'avenir.

MÉTHODOLOGIE

Pour collecter des données afin de mieux connaître les rapports entre les femmes et les services de police, de sécurité privée et de la Société de transport de Montréal (STM) sur l'île de Montréal, nous avons mis en œuvre plusieurs actions :

- 1) Création d'une base de données bibliographiques : articles scientifiques et de journal, rapports, livres, podcasts et vidéos ;
- 2) Création et mise en ligne d'un sondage ouvert entre septembre et décembre 2022, qui a été traduit en anglais, en espagnol et en arabe. Pour avoir davantage le point de vue de femmes à la croisée des oppressions, des sondages papiers ont aussi été remplis. Des organismes membre de la TGFM et les Supers voisines de Montréal-Nord (Hoodstock) nous ont énormément aidé à faire remplir des sondages papier dans leur arrondissement.
- 3) En se basant sur la littérature existante, mise en place de 4 groupes de discussion avec des femmes à la croisée de différentes formes d'oppression, des femmes qui sont le plus souvent visées par les forces de police et de sécurité privée.

ANALYSE

Pour l'analyse des réponses du sondage en ligne, nous avons utilisé une méthode d'analyse quantitative. Cette méthode se décline ainsi :

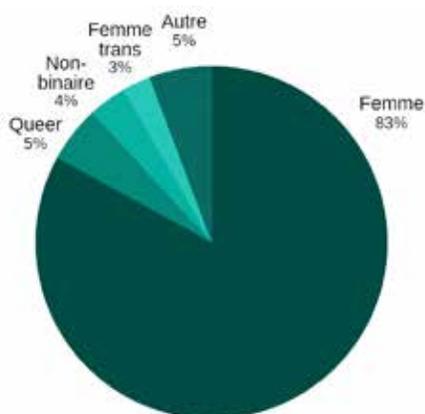
- Compilation de réponses dans toutes les langues parlées par les participantes en un seul tableau ;
- Attribution d'une variable, composée d'un nombre et un nom, à chaque question du questionnaire ;
- Attribution d'une variable numérique pour chaque réponse proposée ;
- Remplacement de toutes les questions et réponses par les variables numériques ;
- Insertion d'un menu déroulant pour chaque question à choix multiples ;
- Croisement des variables choisies sur une base d'hypothèses pour en arriver à des conclusions.



RÉSULTATS DU SONDAGE EN LIGNE

PROFIL DES RÉPONDANTES

GENRE

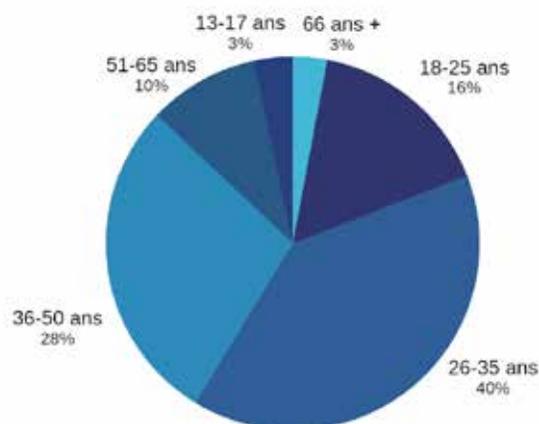


Sur un total de 540 personnes, 448 se sont identifiées comme femmes. Pour mieux cibler la population qui nous intéressait, nous avons invité toute personne qui s'identifie comme femme ou qui est perçue comme telle, surtout par les corps de police, de sécurité privée et les constables de la STM, à remplir le sondage. Ensuite, nous avons eu 28 personnes queers, 19 personnes non binaires, 14 femmes trans et plusieurs autres identités de la diversité de genre qui ont aussi répondu au sondage. Nous avons choisi de vous présenter les identités de genre les plus indiquées, mais les choix de réponses étaient encore plus vastes : bispirituelle, agenre, homme trans, etc.

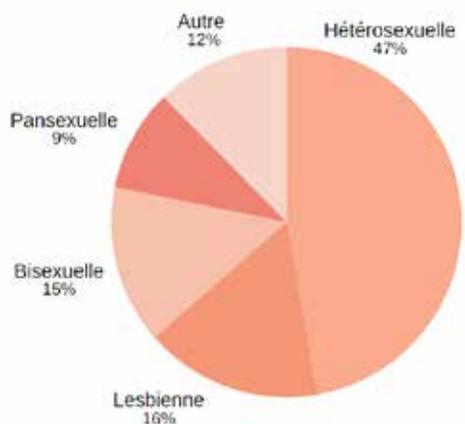
Le graphique ci-dessus montre uniquement les choix de réponses les plus indiqués par les personnes qui ont répondu au sondage.

ÂGE

La moyenne d'âge des répondantes se situe entre 26-35 ans (214 personnes) et entre 36-50 ans (153 personnes).



ORIENTATION SEXUELLE



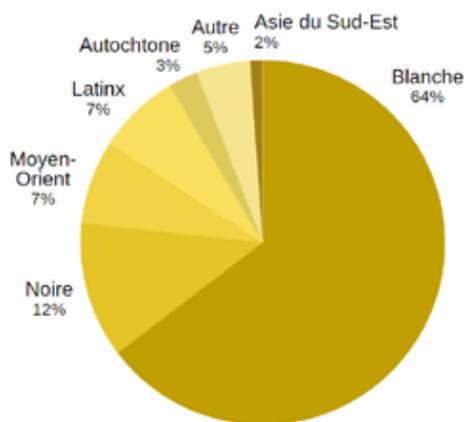
Les choix de réponses les plus indiqués ont été : hétérosexuelle (286 personnes), lesbienne (99 personnes) et bisexuelle (89 personnes). Comme dans le cas de l'identité de genre, les personnes étaient invitées à choisir entre un choix vaste de réponses, mais nous présentons les choix les plus cochés.

IDENTIFICATION

Étant donné que les enjeux du profilage racial nous intéressaient particulièrement, nous avons tenu de longues discussions sur comment poser des questions qui touchent à l'identité de la personne ou celle attribuée par les corps de police.

Les deux dernières années, le gouvernement canadien a effectué un travail de consultation sur l'examen de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*. Cette consultation visait surtout le remplacement du terme « minorité visible » afin de trouver une terminologie qui n'invisibilise pas les personnes en les regroupant sous une même catégorie. Pour ce faire, le gouvernement s'est inspiré du travail fait par le Secrétariat fédéral de lutte contre le racisme qui a élaboré une liste pour décrire les « origines ethniques et culturelles » selon leurs propres termes. Ces termes ne nous convenaient pas complètement, mais nous avons trouvé que la liste de choix était assez vaste. De plus, nous avons inclus l'option « autre » et la possibilité de choisir plus d'une identification, ce qui a été le choix d'un grand nombre de personnes.

Nous avons conscience que les documents proposés par le gouvernement peuvent ne pas être assez représentatifs de la réalité des personnes marginalisées ou ayant des parcours de vie atypiques, car l'objectif est de pouvoir établir des catégories fermées et quantifiables. Nous savons aussi que les termes évoluent et que l'identification est un processus en évolution permanente qui nécessite plus qu'un mot pour la décrire. Cependant, le document du Secrétariat fédéral de lutte contre le racisme constitue, selon nous, la meilleure proposition de classification à l'heure actuelle.



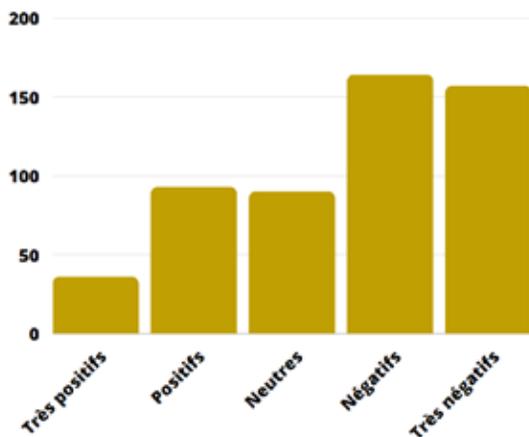
Le graphique met seulement en évidence les réponses prédominantes. Par contre, 33 personnes signalent une pluralité d'appartenances identitaires et plus de 10 personnes ont opté pour la catégorie « Autre ».

2 Pour consulter les termes proposés, allez sur <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/portefeuille/travail/programmes/equite-emploi/rapports/loi-revision-liste-demographiques-lutte-racisme-federal-annexe-1.html>

PERCEPTION DES SERVICES DE POLICE, DE SÉCURITÉ PRIVÉE ET DE LA STM

PERCEPTION DES AGENTS DE POLICE

Nous avons débuté le questionnaire par la question suivante : « Dans l'ensemble, lorsque vous pensez aux forces policières de Montréal, vos sentiments sont-ils généralement (...) » Pour répondre à la question, cinq choix de réponse différents étaient possibles. Si l'on observe le tableau ci-dessous, la majorité des femmes ont dit avoir des sentiments « négatifs » et « très négatifs » par rapport aux corps de police montréalais, 164 et 157 réponses respectivement. Donc, plus de la moitié de personnes ayant répondu (322 personnes) ont exprimé avoir des sentiments négatifs et très négatifs, contrairement à 219 autres qui disent avoir des sentiments situés entre « neutres » et « très positifs. »



« J'ai été victime de violence conjugale, mais je ne l'ai pas reporté, car je ne faisais pas confiance à la police pour traiter la situation dans le respect et l'empathie et de façon intègre » - Témoignage du sondage en ligne

Voici d'autres constats significatifs que nous avons observés en croisant les données provenant du sondage en ligne :

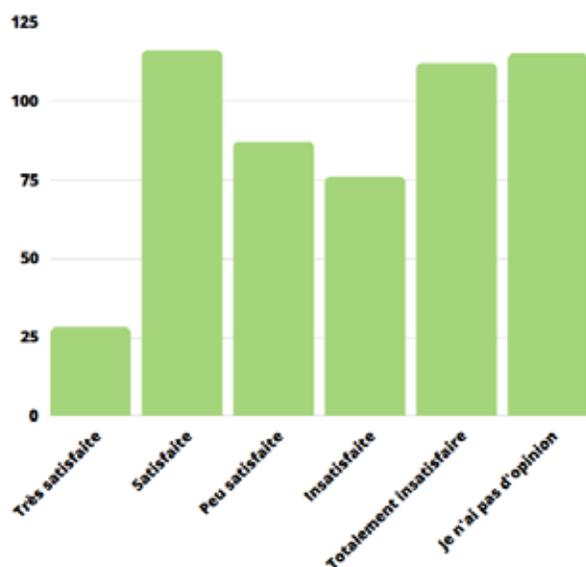
- Seulement 59 femmes blanches expriment avoir des sentiments positifs et très positifs par rapport aux forces de police de Montréal contre 247 femmes blanches qui ont des sentiments négatifs et très négatifs
- Seulement 140 femmes blanches ont reçu un traitement acceptable ou avec du respect et de la courtoisie de la part des agents de police

Selon le profil sociodémographique des répondantes du sondage, la majorité des femmes s'identifie comme étant blanche. Si nous tenons en compte qu'une des problématiques les plus dénoncées par des chercheur-ses et les militant-e-s cette dernière décennie est le profilage racial*, le constat ci-dessus tend à démontrer aussi que le rapport difficile avec les forces de police est plutôt généralisé, comme le démontre dans ce cas-ci les réponses des femmes qui ne vivent pas de racisme. D'ailleurs, certaines personnes ont indiqué que le fait d'être blanches leur permettait de mieux naviguer dans certaines situations et ne pas se faire interpellé par des agents sans motifs.

En revanche, le deuxième constat est à l'effet que seulement 140 femmes blanches auraient reçu un traitement acceptable, respectueux ou courtois de la part des agents de police. Ces données nous indiquent que nous ne pouvons pas affirmer que le fait d'être une femme blanche assurerait toujours un meilleur traitement de la part des corps policiers par rapport à une femme racisée.

* Au sujet du profilage racial, voir par exemple Anne-Marie Livingstone, Marie Meudec et Rhita Harim, 2020, « Le profilage racial à Montréal, effets des politiques et des pratiques organisationnelles », *Nouvelles pratiques sociales*, 31(2): 126-44, <https://doi.org/10.7202/1076648ar> où les chercheuses écrivent : « Les études canadiennes montrent que les taux d'interpellations policières sont systématiquement plus élevés pour les personnes racisées, sans qu'il n'y ait de corrélation avec les taux d'infraction ou de criminalité. En effet, les personnes racisées sont plus souvent interpellées pour des raisons non fondées et faibles. À Montréal, les membres des communautés noire, autochtone et arabe sont interpellés et sanctionnés de façon disproportionnée. Selon Armony et al. (2019), les chances qu'une personne noire, autochtone et arabe soit interpellée à Montréal en 2017, comparativement à une personne blanche, sont de 3,9, 5,8, et 2,3 fois plus élevées. Les jeunes Noirs âgés de 15 à 34 ans constituent le groupe subissant des interpellations de la façon la plus disproportionnée, allant de 4,4 à 5,3 fois plus que les jeunes Blancs du même âge. Les femmes autochtones sont les seules à se faire davantage interpellé que les hommes, se faisant interpellé 11 fois plus souvent que les femmes blanches (Armony et al., 2019). »

SATISFACTION PAR RAPPORT AUX FORCES DE POLICE DANS LE QUARTIER DE RÉSIDENCE OU DE FRÉQUENTATION



Nous avons demandé aussi le niveau de satisfaction par rapport aux services de police dans leurs quartiers. Les réponses ont été beaucoup plus nuancées comparativement à la première question. En termes de nombre, le choix qui a été le plus indiqué a été « Satisfaite » suivi de « Totalelement insatisfaite » et « Peu satisfaite ». La variable horizontale (chiffres) indique le nombre de personnes qui ont répondu.

Croisement des variables « Code postal », « Sentiment général par rapport aux forces de police » et « Satisfaction par rapport au service de police du quartier de résidence ou de fréquentation »

Dans le questionnaire, nous avons demandé d'indiquer, au choix, le code postal de résidence ou le lieu de fréquentation de prédilection. Lors de l'analyse des réponses, nous avons utilisé cette variable (code postal) pour déterminer :

- La provenance des répondantes ;
- Les postes de quartier plus proches du quartier choisi ;
- Le sentiment général par rapport aux forces de police ;
- La satisfaction par rapport au service de police du quartier choisi.

Les croisements de ces variables a donné le résultat suivant :

CODE POSTAL ET POSTE DE QUARTIER* (PDQ)	NOMBRE DE RÉPONSES**	SENTIMENT GÉNÉRAL PAR RAPPORT AUX FORCES DE POLICE	SATISFACTION PAR RAPPORT À LA POLICE DU QUARTIER
H1G, Montréal-Nord, PDQ39	61 personnes	Positif à neutre	Peu satisfaite
H1H, Montréal-Nord, PDQ30	25 personnes	Positif à neutre	Peu satisfaite
H1W, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, PDQ23	25 personnes	Négatif à très négatif	Plutôt très insatisfaite (Moyenne 4,6)
H2G, Rosemont–La Petite-Patrie, PDQ35	20 personnes	Plutôt négatif	Insatisfaite à très insatisfaite
H2S, Rosemont–La Petite-Patrie (Petite-Italie, Mile-Ex), PDQ35	18 personnes	Plutôt négatif	Plutôt insatisfaite

* Les postes de quartier qui correspond à chaque code postal ont été tiré de ce site : <https://spvm.qc.ca/fr/PDQ>

** Nous avons seulement utilisé les quartiers avec un nombre de réponses qui nous semblait significatif.

Certains témoignages indiquent avec précision le manque d'efficacité des agents opérant dans l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie :

« En 2016, harcèlement et agression sexuelle de mon colocataire, quartier Rosemont, poste de police 35, m'a demandé quels vêtements je portais lorsque je me suis faite agressée. [Les agents] m'ont fortement découragée de porter plainte donc je ne l'ai pas fait. »

« En 2018, quartier Rosemont, des agents de police. Ne s'est produit qu'une seule fois. Mon ex me frappait et les voisins inquiets ont appelé la police. J'ai réussi à m'enfuir avec mes choses dans un sac à dos à la va-vite. J'étais rendue au coin de la rue et quand ils sont arrivés. Mon ex me courait après en me criant de revenir. Les policiers m'ont embarquée dans la voiture. Ils ont dit que si je ne parlais pas je serais automatiquement considérée comme la coupable de violence conjugale dans cette situation. Mon ex était debout dehors et racontait sa version des faits. Ils lui ont donné une carte avec un numéro pour qu'il puisse les contacter s'il avait besoin d'eux à nouveau. Comme je ne parlais toujours pas, ils ont pris mes coordonnées et m'ont dit qu'ils me contacteraient sous peu pour mener l'enquête. Ils m'ont ensuite ramenée chez moi et je n'ai jamais eu de nouvelles. C'est juste un exemple parmi d'autres. »

Bien que ces témoignages nous parlent de situations vécues durant lesquelles l'inefficacité et l'insensibilité des agents travaillant dans l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie est manifeste, nous observons aussi d'autres enjeux comme le manque de protection dans une situation d'agression physique et le fait de se sentir démunie et ignorée par rapport aux faits rapportés.

Croisement entre deux variables : identification « noire » et témoignage d'interaction avec les forces de police et de sécurité privée

Bien que la plupart des personnes qui ont répondu au sondage aient indiqué une identité blanche, nous voulions savoir quelle était la situation des femmes noires à Montréal, un aspect moins documenté qui nous a amenés vers la réalisation de ce projet. Quelques témoignages correspondent à ce qui a déjà été documenté ailleurs au Canada et aux États-Unis :

« Lorsque j'assiste à des concerts, assistance à des festivals, entrées dans les boîtes de nuit. Ces personnes sont généralement responsables de fouiller mes sacs ou procéder à une fouille au corps. J'ai eu certainement plus de 10 interactions, mais je ne sais pas si je peux affirmer que cela est arrivé 1x par mois. »

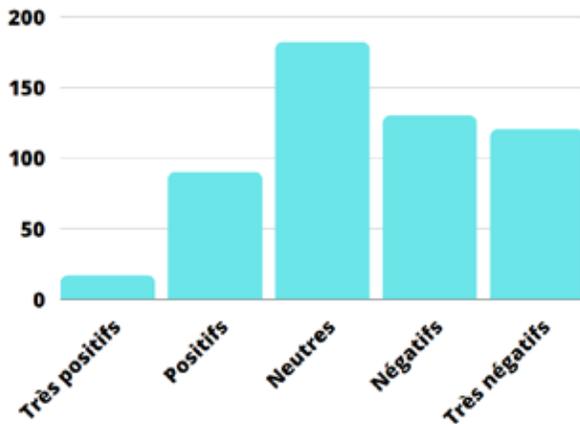
« J'attendais le bus avec mes amis (noirs) ils nous ont dit de partir d'arrêter de flâner. »

« 2021, je conduisais, j'ai été arrêté et demandé de m'identifier, aucune raison valable. Sur le boulevard Henri-Bourassa. »

Ces témoignages montrent une suspicion de la part des agents de police et de sécurité privée, une haute surveillance et une restriction d'utilisation de l'espace public.

PERCEPTION DES AGENTS DE SÉCURITÉ PRIVÉE

Par rapport aux sentiments envers les agents de sécurité privée, à la question « *Dans l'ensemble, lorsque vous pensez aux agents de sécurité privée, vos sentiments sont-ils généralement...* » nous observons une tendance vers les réponses « neutres » et, en deuxième et troisième place, vers des sentiments « négatifs » et « très négatifs », ce qui diffère un peu de la perception générale des forces de police que nous avons pu constater plus haut.

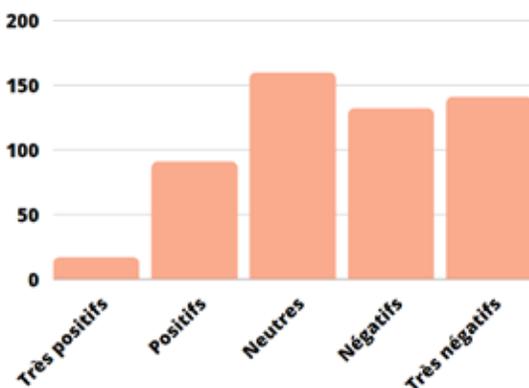


Quelques témoignages offrent un bon exemple des réponses recueillies :

« 2022, cégep, Gardaworld (agence privée). Les agents commettent régulièrement des ingérences en entrant dans les locaux de l'association étudiante (ils n'ont pas le droit) pour harceler des étudiant-es. »

« Dans le cas des services de sécurité, deux interactions me viennent en tête : 1) Demande d'informations (surtout Garda, à l'université) : cela s'est produit à plusieurs reprises, toujours cordialement et sans soucis entre 2014 et 2020 ; 2) Au courant des manifestations étudiantes de 2012 à 2015 : confrontations violentes. Durant une manifestation pacifique en 2015, tout le monde était assis au sol pour manifester dans le calme. Le SPVM a commencé à avancer, nous forçant à reculer. J'ai perdu ma chaussure durant ce recul. Elle se trouvait entre la foule et les policiers, j'ai tenté de m'approcher et j'ai signifié au policier devant moi que je voulais simplement reprendre mon soulier. Le policier s'est approché à son tour, a pris ma chaussure et l'a lancée derrière les lignes policières. Puis, ils nous ont attaqué violemment. »

PERCEPTION DES CONSTABLES DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL (STM)



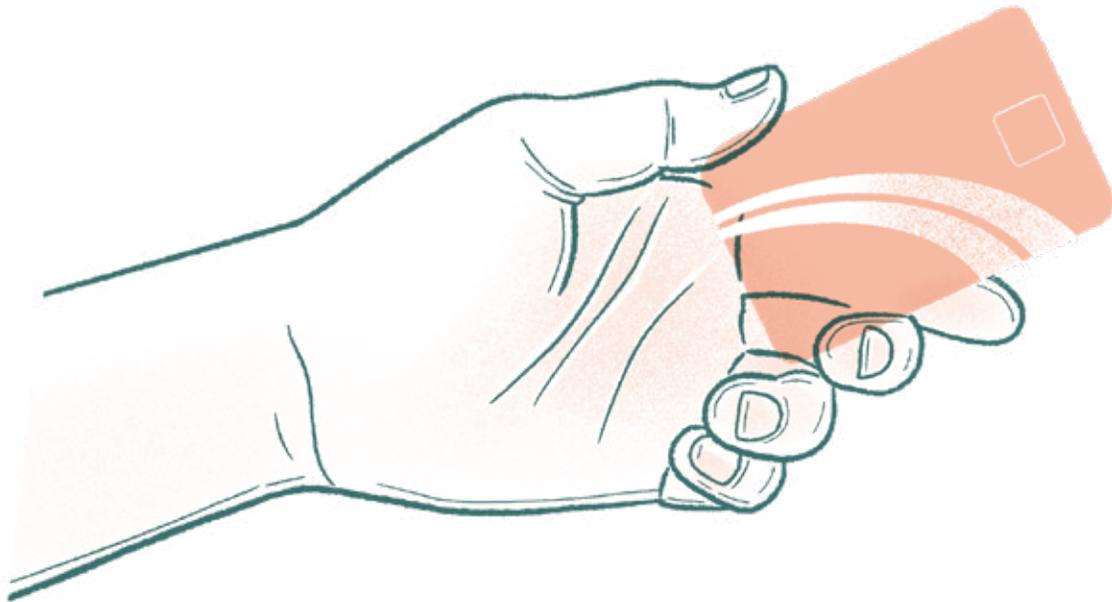
Une tendance similaire est observée par rapport aux constables de la Société de transport de Montréal (STM). À la question « *Dans l'ensemble, lorsque vous pensez aux constable de la STM, vos sentiments sont-ils généralement (...)* » le plus grand nombre de réponses indique des sentiments « neutres », par exemple :

« Il y a plusieurs années, dans un autobus, les agents STM vérifiaient les titres de transport. Au métro aussi. »
- témoignage d'une répondante du sondage en ligne.

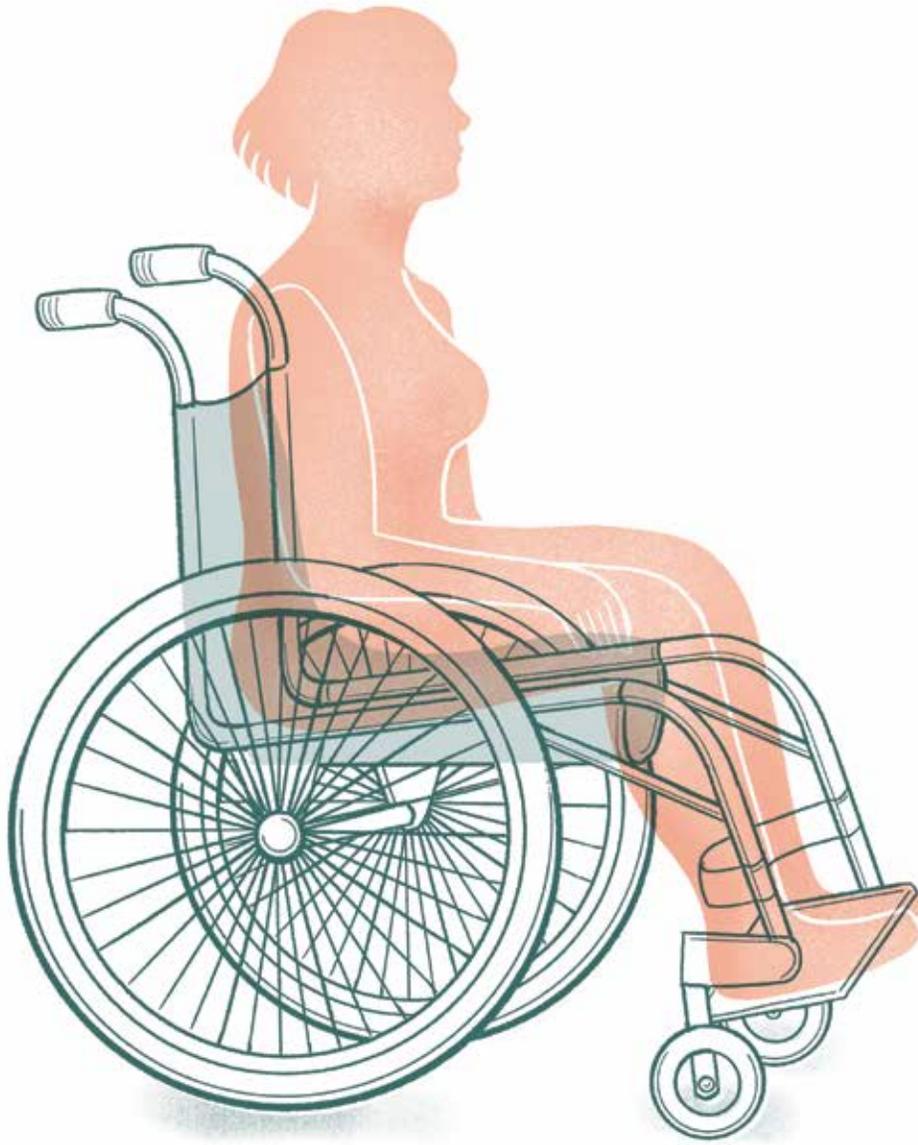
En deuxième et troisième choix de réponse nous avons trouvé « négatifs » et « très négatifs ». Des sentiments « positifs » et « très positifs » arrivent en 4^e et 5^e place au niveau des choix de réponse, mais nous n'avons pas de témoignages à l'appui.

« J'ai demandé à un agent de sécurité mon chemin (que je cherchais réellement) juste APRÈS qu'il ait interpellé un homme en situation d'itinérance qui avait une canette de bière. Il ne m'a pas donné le bon chemin et lorsque je l'ai recroisé pour lui dire que ce n'était pas la bonne place, il a été bête avec moi en me disant que je n'avais qu'à pas le déranger PENDANT qu'il était en intervention. Agent STM, 2019. » - témoignage d'une répondante du sondage en ligne.

« Pendant le covid, j'ai fait partie d'agents de la STM qui effectuaient des vérifications et des fouilles « aléatoires ». Chaque groupe dont je faisais partie était composé de personnes « d'apparence alternative » - punks, PANDC³, visiblement queer, etc. Aucun des Blancs de la classe moyenne ne reçoit le même traitement. Les agents de la STM intimident, provoquent de l'inconfort et de l'hostilité chez les passagers en les regardant de manière agressive, en mettant des gants de manière préventive, en ne portant pas de masque au plus fort de la covid ou en gardant une distance sociale. J'ai vu des policiers, des agents de la STM, des agents de sécurité, faire des expressions faciales exagérées de dégoût après avoir été à proximité de personnes en situation d'itinérance, en plus de s'essuyer excessivement les mains - surtout quand il n'est pas nécessaire de toucher quelqu'un d'autre?? La menace des déséquilibres de pouvoir et ses réalités vécues se produisent partout, tout le temps parce que les flics sont partout, tout le temps. » - Témoignage d'une répondante du sondage en ligne. Notre traduction.



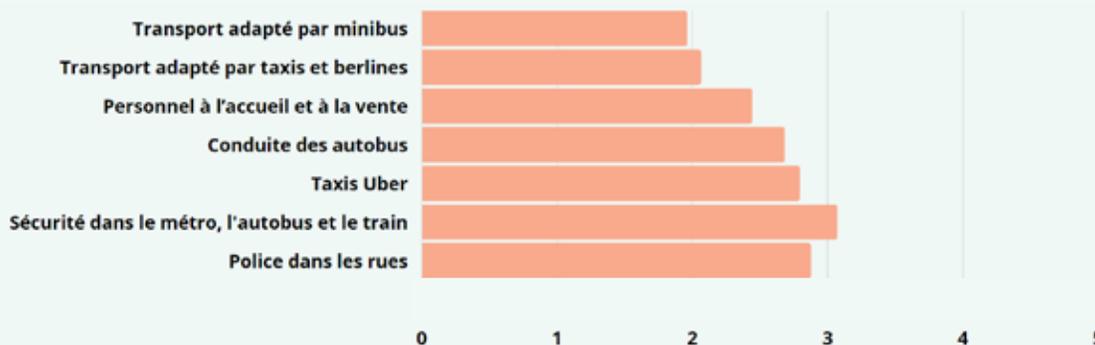
3 BIPOC, Black, Indigenous and People Of Colour (en anglais) ou PANDC (en français) fait référence aux Noirs, aux Autochtones et aux personnes de couleur.



FEMMES EN SITUATION DE HANDICAP

Au moment de rédiger ce rapport, un autre projet de la TGFM, *Pour une mobilité plus durable, inclusive et sécuritaire*, est en cours pour mieux documenter les expériences des femmes en situation de handicap dans l'espace public. Cette recherche se fait par des journaux de bord, des groupes de discussion et un sondage auprès de 147 femmes en situation de handicap. Les données recueillies n'ont pas encore été publiées, mais il y a trois thèmes récurrents :

- Le premier thème touche la question du **paiement pour le transport adapté**. Comme les véhicules ne sont pas systématiquement équipés de lecteur de billets, il est uniquement possible d'utiliser sa carte mensuelle, payer en argent comptant ou avec un billet unitaire. Ces modes de paiement sont insuffisants puisque la carte mensuelle est chère et avoir continuellement le montant exact ou un billet unitaire est un défi. Il arrive que des femmes se risquent à utiliser un titre de 10 passages et d'ensuite se faire contrôler par un constable de la STM pour ensuite recevoir une contravention. En 2017, Linda Gauthier, une militante du Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec (RAPLIQ), a tenté de démontrer auprès de la cours municipale que cette impossibilité de payer son transport comme le reste de la population était une forme de discrimination. Malheureusement, elle a perdu sa cause.
- Le deuxième thème est l'**iniquité de traitement de la part de la STM en tant qu'autorité**. Pour utiliser le transport adapté, les femmes doivent réserver leur déplacement. Une annulation à moins de deux heures avant leur service est considéré comme une annulation tardive qui est notée à leur dossier. Lorsqu'il y en a plusieurs, elles reçoivent une lettre leur indiquant de cesser ces annulations tardives sinon elles pourraient perdre leur accès au transport adapté. Elles ont l'impression que le motif de l'annulation n'est pas considéré. Certaines vont annuler, par exemple, parce que leur activité se termine plus tôt ou tard, qu'elles changent leurs plans ou que la personne qu'elles ont prévu voir a finalement des symptômes de la COVID. La réception de la lettre crée un choc et alimente une crainte de perdre ce service qui leur est essentiel, notamment durant l'hiver puisque la glace et la neige sur les trottoirs posent beaucoup d'obstacles et de risques.
- Le troisième thème concerne l'**influence du personnel sur le sentiment de sécurité et l'accessibilité dans leur déplacement**. Dans le cadre du sondage, les répondantes étaient appelées à qualifier l'attitude et les comportements du personnel sur une échelle de 1 à 5, où 1 est associé à la sécurité et la bienveillance et 5 au danger et à l'inaccessibilité. Comme le montre le graphique ci-bas, les chauffeur-es de transport adapté ont une attitude et des comportements jugés plus sécuritaires et bienveillants. À l'opposé, le personnel associé à la sécurité dans le métro, l'autobus et le train ainsi que la police dans les rues sont davantage associés au danger et à l'insécurité.



INTERACTIONS AVEC LES AGENTS DE POLICE DE MONTRÉAL

Un total de 412 personnes sur 540 a indiqué avoir eu des interactions avec les agents de police de Montréal. Le graphique ci-dessous nous indique la répartition selon le nombre d'interactions :



QUALITÉ DES INTERACTIONS SELON LE NOMBRE D'INTERACTIONS

En plus du nombre d'interactions, nous avons demandé aux personnes répondantes de nous indiquer la qualité des interactions qu'elles ont eues avec les agents de police. Ces dernières réponses ont été croisées avec le nombre d'interactions et cela a donné ce qui suit :

NOMBRE D'INTERACTIONS AVEC DES AGENTS DE POLICE	QUALITÉ DES INTERACTIONS
1 à 3 fois	Plutôt neutre
4 à 10 fois	Neutre, mais plutôt négative
Une fois par mois	Plutôt neutre
Quelques ou plusieurs fois par mois	Négative

Le croisement des données ne met pas en évidence une relation directe entre la quantité d'interactions et leur qualité. Selon les résultats, il n'est pas possible d'affirmer que l'augmentation du nombre d'interactions conduit nécessairement à une diminution de leur qualité. Cependant, dans aucun cas, les répondantes ayant eu plus d'une interaction ne les ont évaluées comme étant positives ou très positives.

En ce qui concerne les personnes ayant eu entre 1 et 3 interactions avec les services de police, particulièrement celles ayant fait appel pour obtenir de l'aide, nous avons sollicité leur avis quant à la qualité de leurs interactions. Voici les résultats recueillis :

- 18 personnes affirment que les agents de police ont montré du respect et de la courtoisie ;
- 50 personnes affirment que les agents de police ont eu un comportement acceptable ;
- 55 personnes affirment que les agents de police se sont montrés irrespectueux ou irrespectueuses envers elles ;
- 64 personnes affirment ne pas s'être senties ni écoutées, ni comprises par les agents ;
- 30 personnes ont choisi l'option « Je ne sais pas / ne s'applique pas. »

Par rapport aux agents de sécurité privée, 259 personnes ont mentionné avoir eu des interactions :

- 139 de 1 et 3 fois
- 77 de 4 à 10 fois
- 21 environ une fois par mois
- 22 quelques ou plusieurs fois par mois

LA PAROLE DES RÉPONDANTES

Nous avons demandé aux personnes ayant eu des interactions avec les agents de police ou de sécurité privée de nous les raconter en détails. Nous avons recueilli des dizaines de pages de témoignages ! En raison du volume des données et du temps restreint pour la réalisation de ce projet, nous avons dû faire le choix de traiter uniquement les enjeux les plus nommés par les personnes répondantes.

Pour mieux comprendre les enjeux vécus par les Montréalaises, nous avons classifié les témoignages selon les problématiques décrites. Voici quelques exemples :

Queerphobie

« Je me suis fait contrôler en voiture (2018) car la voiture était à mon nom (féminin) et que selon eux je ne ressemblais pas à une femme. Ceci est arrivé à aux moins deux autres personnes que je connais qui sont de la diversité sexuelle ou de genre (une femme cisgenre qui ne répond pas aux codes de la féminité et une personne non-binaire). »

Profilage racial

« En 2019, dans le métro, un itinérant autochtone était couché et inconscient (intoxiqué). Nous avons appelé la sécurité de la STM et ils l'ont sorti du wagon en le poussant à terre et en riant. Je n'en revenais pas. Les policiers, publics ou privés, ont souvent de gros biais racistes, classistes et même sexistes. Nous devrions

toujours avoir des travailleuses sociales sur le terrain, cela éviterait des situations dégradantes de ce genre. »

Profilage politique

« Très forte présence policière lors de diverses manifestations ; les pires étant souvent les manifestations en soutien avec les peuples autochtones. Je me rappelle lors d'une manifestation en soutien avec les Wet'suwet'en dans NDG (printemps 2021), la police nous empêchait de quitter la manifestation et intimidait les manifestant-es, avec leurs boucliers et leurs matraques. Je ne me sens jamais en sécurité lors des manifestations en raison de la présence policière. »

« Militante écologiste, lors des grandes marches pour le climat ou la Terre ça va... Mais lors de manifestations contre un projet il y a d'autres mesures et interpellations, du profilage politique aussi si on affiche un signe anticapitaliste ou contre la répression »

Profilage de genre (sexisme)

« Ma première plainte, on ne semblait pas me prendre au sérieux, on me faisait sentir coupable. Donc, lorsque j'ai vécu un autre cas de harcèlement, je n'ai pas porté plainte. Pourquoi de toute façon ? Quand on sait très bien que les femmes victimes d'agression ne sont jamais prises au sérieux et qu'il n'y a pas de justice. »

Profilage social

« Je crois que la question « combien de fois » devrait tenir compte des épisodes de vie. J'ai eu des contacts répétés et ce quotidiennement à une époque de ma vie plus instable, le début étant 2012. J'ai subi du profilage social pendant plus de trois ans à un point où je ne me sentais plus légitime d'occuper l'espace public. Ces interactions hautement négatives, des contraventions à répétition pour des trucs aussi ridicules que mettre mes pieds sur un banc ont affecté mon estime personnelle et ma façon d'agir en collectivité. »

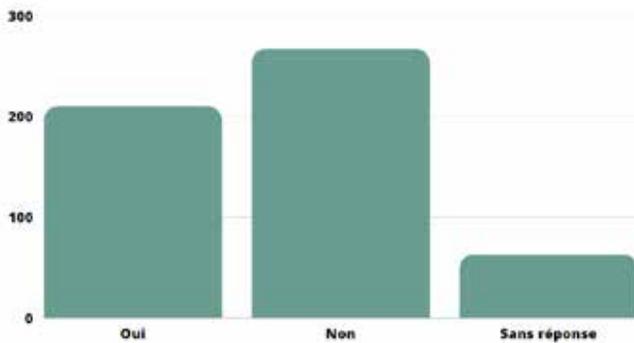
Avis positif

Les retours favorables mettent en lumière des perspectives individuelles positives vis-à-vis de certains agents de police, mais ils s'accompagnent d'une dimension négative à l'égard de l'institution dans son ensemble, comme le met en évidence ce témoignage :

« Bons contacts avec des policières siégeant sur des tables de concertations communautaires (sociocommunautaires). Volonté de travailler ensemble - avec les personnes concernées - pour trouver des solutions. Mais elles travaillent à contre-courant puisque ce n'est pas dans la culture organisationnelle. On voit que l'institution ne prend pas au sérieux leur « petits projets » de sensibilisation et contact avec les citoyen-nes... l'institution fait ça pour bien paraître... »

DROITS ET DEVOIRS DE PROTECTION

Dans cette partie du questionnaire, nous avons sollicité des réponses concernant d'éventuelles situations vécues par la personne, susceptibles de nécessiter l'intervention de la police, mais auxquelles elle n'aurait pas eu recours. Voici les conclusions tirées de ces réponses.



En réponse à la question « *Avez-vous vécu une ou plusieurs situations pour lesquelles vous auriez eu besoin de faire appel au Service de police de la Ville de Montréal, mais vous ne l'avez pas fait ?* » plus de 210 personnes ont exprimé avoir ressenti le besoin des services de la police, sans pour autant avoir effectivement sollicité leur intervention. En revanche, 267 personnes n'ont pas éprouvé cette nécessité dans ce contexte particulier, tandis qu'environ 63 personnes n'ont

pas répondu à la question.

Par la suite, nous avons extrait les raisons de non-appel selon les enjeux les plus mentionnés par les répondantes :

- Pour éviter de la violence supplémentaire
- Police vue comme inutile
- Pas de confiance envers la police
- Des raisons politiques ou idéologiques
- Crainte de ne pas être crue ou écoutée
- Des procédures trop longues

Croisement entre deux variables : identification « noire » et raison de non-appel à la police, même en cas de besoin

Dans le cas des femmes noires, elles ont indiqué craindre d'appeler les services de police en cas de danger pour ne pas voir la situation escalader, ou simplement ne pas être crues au moment de témoigner.

Voici quelques exemples :

« Ma première plainte, on ne semblait pas me prendre au sérieux, on me faisait sentir coupable. Donc, lorsque j'ai vécu un autre cas de harcèlement, je n'ai pas porté plainte. Pourquoi de toute façon ? Quand on sait très bien que les femmes victimes d'agression ne sont jamais prises au sérieux et qu'il n'y a pas de justice. »

« 2021, Ville Saint-Laurent, je me suis chicanée avec mon copain de l'époque (ex) il m'a fait des menaces de mort, j'ai crié tellement fort que des voisins ont appelé la police ... les agents sont arrivés 2 jours plus tard, j'aurais pu être morte si je n'avais pas réussi à m'enfuir. »

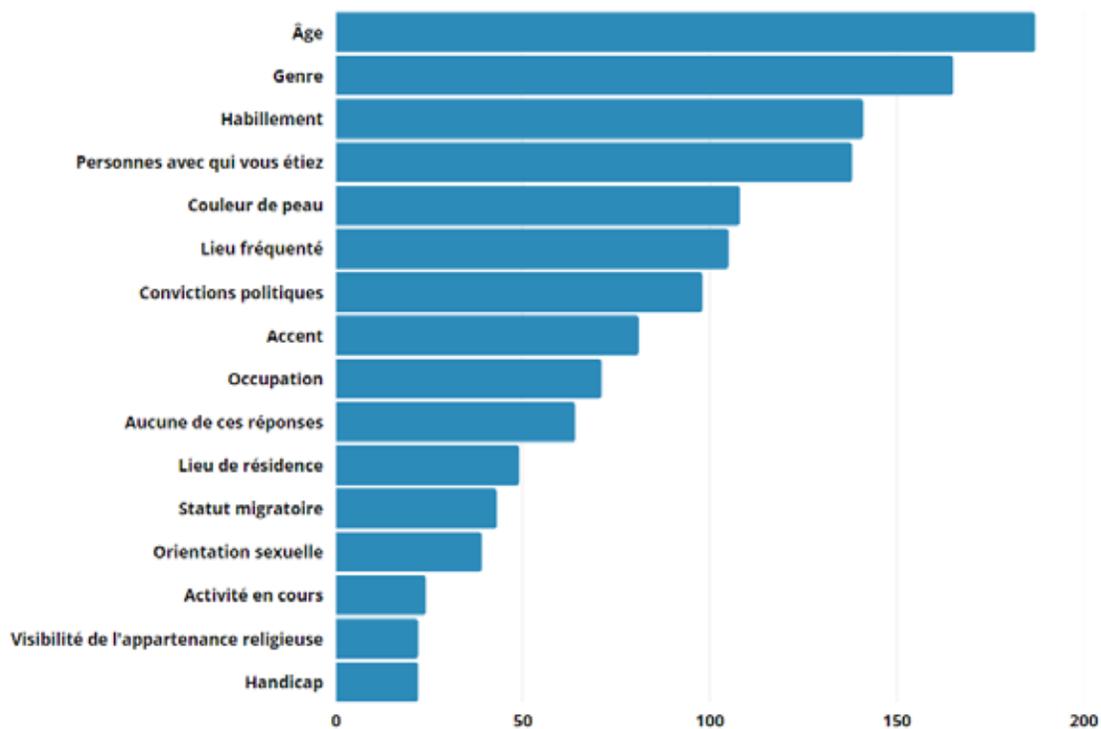
« Un agent a été extrêmement déshumanisant et violent verbalement avec moi et m'a humiliée cet été alors que j'étais en détresse psychologique. Cela a résulté à plus de traumatismes. Je redoute désormais d'interagir avec eux car c'était moi qui les avais contactés à la base. »

FACTEURS QUI ONT INFLUENCÉ LES INTERACTIONS AVEC LES AGENTS DE POLICE

Dans le sondage, nous avons enquêté sur les facteurs qui peuvent influencer les interactions entre les femmes et les agents de police, en posant la question de manière neutre afin d'éviter tout jugement de valeur, qu'il soit positif ou négatif de notre part.

Nous avons examiné des variables telles que la couleur de la peau, le contexte socio-économique (activités, occupation, etc), le genre et l'âge entre autres pour comprendre leur impact sur ces interactions. Concernant la couleur de la peau, nous avons observé que son influence peut être variable. Par exemple, certaines personnes ont affirmé que le fait d'avoir un âge moyen ou avancé leur permettait de passer inaperçue. Même situation par rapport à la couleur de la peau : quelques répondantes ont indiqué que le fait d'être vues comme une femme blanche leur permettait de mieux naviguer quand il y avait une présence policière. En conclusion, cette question visait à montrer comment un même facteur peut donner un résultat différent.

Le tableau ci-après présente les facteurs les plus fréquemment évoqués par les répondantes comme ayant une influence dans leurs interactions avec un agent de police.



Les participantes avaient la possibilité de sélectionner l'option « autre » et de fournir des exemples supplémentaires de facteurs influents. De plus, elles ont également fourni des informations plus détaillées sur les choix de réponses qu'elles ont effectués. Voici quelques illustrations :

« Mon état de santé mentale et ma classe sociale »

« Mon nom de famille »

« Souvent le fait d'être blanche, plus vieille maintenant et d'avoir une capacité à naviguer certaines interactions ont teinté les interactions (je me fais appeler madame alors que l'ami avec moi se fait arrêter arbitrairement). D'autres fois, le fait d'être visiblement queer, anticapitaliste ou antiraciste suscite de la violence de leur part. »

« Je précise que toutes ces choses m'ont protégée dans ces interactions, parce que je suis de toute évidence une femme blanche et classe moyenne, et ces interactions ont souvent lieu dans des institutions privilégiées. C'est grâce à ces choses que je me permets de riposter face à la brutalité policière dont je suis témoin. »

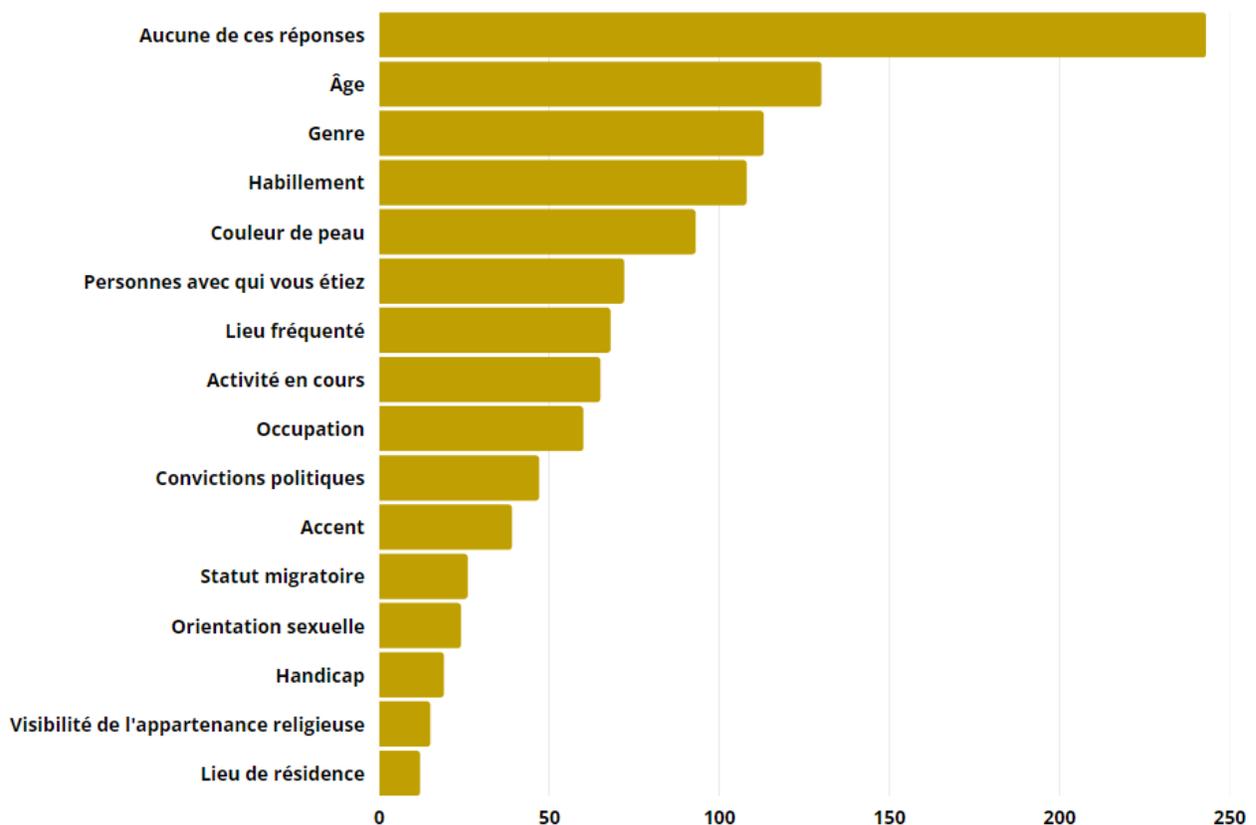
« Ces éléments favorisent mes interactions. Vous semblez sous-entendre que l'influence est mauvaise ou amène de la discrimination. Au contraire, je perçois avoir été favorisée par les éléments cochés. »

« Par handicap : C-PTSD, dyslexie, TDAH ont eu un impact sur comment je suis traitée par le SPVM. »

« Je suis anglophone et ils réagissent souvent avec frustration, devenant plus grossiers et plus agressifs. »

FACTEURS QUI ONT INFLUENCÉ LES INTERACTIONS AVEC LES AGENTS DE SÉCURITÉ PRIVÉE

En ce qui concerne les facteurs ayant influencé les interactions avec les agents de sécurité privée, nous avons relevé une corrélation avec les éléments présentés dans la section précédente. Le schéma graphique présenté ci-dessous illustre les résultats.



PROFILAGE POLITIQUE

DÉFINITION

Le profilage politique renvoie, selon la Ligue des droits et libertés, (2023) à « toute action prise par une ou des personnes d'autorité à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de protection du public, qui repose sur des facteurs tels l'opinion politique, les convictions politiques, l'allégeance à un groupe politique ou les activités politiques, sans motif réel ou soupçon raisonnable, et qui a pour effet d'exposer la personne à un examen ou à un traitement différent. »

CHIFFRES

Dans le sondage, sur 413 personnes ayant eu des interactions avec la police, 98 (soit, environ ¼) indiquent que leurs « convictions politiques » ont été un facteur influent lors des interactions.

Trente témoignages qualitatifs relatent des situations de profilage ou de répression politique, essentiellement lors de manifestations (mouvement étudiant, luttes autochtones, luttes antiracistes, luttes anticapitalistes, luttes écologistes).

TÉMOIGNAGES

En analysant les données récoltées lors de notre étude, nous avons constaté une forte représentation d'expériences de profilage policier en lien avec les convictions politiques, notamment dans les témoignages.

Un témoignage dénonce une « *Très forte présence policière lors de diverses manifestations ; les pires étant souvent les manifestations en soutien avec les peuples autochtones. Je me rappelle lors d'une manifestation en soutien avec les Wet'suwet'en dans NDG (printemps 2021), la police nous empêchait de quitter la manifestation et intimidait les manifestant-es, avec leurs boucliers et leurs matraques. Je ne me sens jamais en sécurité lors des manifestations en raison de la présence policière* »

Une militante écologiste relate « *Lors des grandes marches pour le climat ou la Terre ça va... Mais lors de manifestations contre un projet il y a d'autres mesures et interpellations, du profilage politique aussi si on affiche un signe anticapitaliste ou contre la répression* »

Ces témoignages sont intéressants en ce qu'ils révèlent une répression spécifique, non en lien avec le genre des personnes profilées mais en lien avec leurs convictions politiques.

Cet élément est confirmé par la littérature à ce sujet ; dans une étude sur les femmes manifestantes au Québec et leurs relations avec la police, les chercheur-es Maude Pérusse-Roy et Massimiliano Mulone écrivent : « plusieurs participantes considèrent que le genre n'induit pas de différence dans les interactions physiques avec la police. Selon leurs expériences et leurs perceptions, il semblerait que, lorsque les manifestantes se retrouvent au sein d'un groupe

et qu'il y a intervention auprès de celui-ci, le genre tend à disparaître, et l'intervention sera indifférenciée pour les militants et militantes. Plus précisément, les perceptions des manifestantes se rejoignent sur le fait que cette prise de décision serait avant tout influencée par l'idéologie politique » (Pérusse-Roy et Mulone, 2020, p.251).

Les femmes ou personnes perçues comme tel ne sont pas donc uniquement profilées pour ce qu'elles *sont* mais également en raison des idées et des projets de société qu'elles défendent.

Cela dit, toutes les femmes ne sont pas profilées et réprimées politiquement de la même manière. Un témoignage de notre enquête relate une situation propre aux personnes en situation de handicap : « *J'ai été plaquée au sol en 2012 alors que je ne faisais même pas partie de la manif. Je suis sourde d'une oreille, donc jamais entendus arriver* » ; ce témoignage permet de situer comment le profilage et la répression politique peuvent être des expériences qui, bien que basées sur la répression d'idées contestataires, peuvent prendre différentes formes et avoir différents impacts, selon les identités et les conditions de vie de la personne visée.

Cet élément rejoint également une littérature existante à ce sujet. Les chercheur-es Maude Pérusse-Roy et Massimiliano Mulone citent une étude menée par Francis Dupuis-Déri (2009) et affirment qu'il existe également « une répression de nature sexuelle (blagues, allusions, insultes, humiliations et attouchements à caractère sexuel) » (Pérusse-Roy et Mulone, 2020, p.242) et que l'expérience de la répression dépend du genre, de la race, de la situation ou non d'itinérance, etc.

CE QUE NOUS LA LITTÉRATURE NOUS PERMET D'INTERPRÉTER

Dans l'étude précédemment citée, les chercheur-es indiquent une répression spécifique aux femmes, considérant aussi les autres facteurs d'oppression telle que le racisme ou le capacitisme. Iels nuancent ces éléments en analysant différents profils de manifestantes et indiquent que « les manifestantes les plus revendicatrices, adoptant des attitudes de confrontation, ont été violentées verbalement quant à leur identité de genre en plus d'être brutalisées physiquement, tandis que les femmes ayant des comportements pacifiques étaient traitées avec paternalisme » (Pérusse-Roy et Mulone, 2020, p.254).

Partant des différentes attitudes de la police à l'égard des manifestantes, qui vacille entre paternalisme et violence, les chercheur-es suggèrent que « la police régule les normes sociales de genre de deux manières : d'un côté, en traitant violemment les femmes qui transgressent les attentes que l'on entretient à leur égard ; de l'autre, en renforçant l'ordre social établi en ce qui concerne les relations entre hommes et femmes par l'adoption d'une approche paternaliste envers les manifestantes qui ne s'écartent pas (trop) des normes associées à leur genre ». Ainsi, la police adopterait une attitude différente à l'égard des femmes en dehors des normes de genre, et occuperait, par cela, une place de régulation des normes de genre. La police aurait alors un rôle de préservation de l'ordre patriarcal.

Ces précédents éléments, relatifs au profilage politique subi par les femmes, nous permettent d'ouvrir la réflexion quant au rôle même de la police. Si cette dernière est déployée pour réprimer les manifestant.tes, comme c'est le cas dans les témoignages cités, alors il convient de se demander quel est le rôle (véritable) de la police au sein de la société. À ce sujet, Serge Quadrupani et Jérôme Floch écrivent dans *Défaire la police* (2021) :

Ce que la police défend par tous les moyens mis à sa disposition, ce ne sont pas l'ordre et la société, c'est un certain ordre et sa société. Ce sur quoi son chantage à la peur et à la sécurité s'exerce, ce n'est pas la liberté humaine qu'il s'agirait de réguler, ce sont les individus esseulés, dépossédés et donc faibles qu'a produit le monde de l'économie. Ce que sa violence vient contrôler et réprimer, ce sont les corps et les esprits vivants et donc insatisfaits. La police n'est pas seulement le bras armé de l'État, elle est la garantie que chacun reste à la place qui lui incombe. (Baschet et al., 2021, p.7).

De là, une réflexion féministe sur la police devrait tenir compte non seulement des relations entre la police et les femmes et plus largement les groupes minorisés, mais elle devrait aussi considérer le rôle de l'institution policière dans l'organisation patriarcale de la société.



FAITS SAILLANTS DE L'ÉTUDE SUR LA PERCEPTION DES SERVICES DE POLICE, DE SÉCURITÉ PRIVÉE ET DE LA STM

540 personnes répondantes en 3 langues différentes ;

Plusieurs pages de témoignages relatant des interactions avec les forces de police, de sécurité privée et de la Société de transport de Montréal (STM) ;

Une analyse quantitative qui a permis de dégager plusieurs constats.

PERCEPTION DES AGENTS DE POLICE

- La majorité des femmes interrogées ont exprimé des sentiments négatifs et très négatifs envers les forces de police de Montréal.
- Les femmes blanches ont également exprimé majoritairement des sentiments négatifs envers la police, ce qui indique que d'autres formes de profilage affectent aussi les femmes : social, de genre, politique.
- La satisfaction par rapport aux forces de police dans les quartiers de résidence varie, avec certains quartiers montrant plus d'insatisfaction que d'autres, notamment le poste de quartier 22 (PDQ22) qui a reçu des évaluations très négatives.
- Des témoignages ont été recueillis, mettant en lumière des expériences de victimisation et de discrimination de la part de la police, notamment en cas de violence conjugale.

PERCEPTION DES AGENTS DE SÉCURITÉ PRIVÉE

- La perception des agents de sécurité privée est également majoritairement neutre ou négative, avec des témoignages signalant des comportements inappropriés et des intrusions dans des espaces étudiants.
- GardaWorld, une agence de sécurité privée, a été mentionnée spécifiquement dans des interactions avec des étudiant-es, suscitant des inquiétudes.

PERCEPTION DES CONSTABLES DE LA STM

- Les constables de la STM ont également été perçus de manière neutre à négative, avec des témoignages signalant des interactions problématiques, y compris des contrôles injustifiés et une attitude hostile envers certains groupes de passagers.
- Les constables de la STM ont été critiqués pour leur comportement discriminatoire envers des groupes tels que les punks, les BIPOC⁴ et les personnes queer.

4 BIPOC, Black, Indigenous and People Of Colour (en anglais) ou PANDC (en français) fait référence aux Noirs, aux Autochtones et aux personnes de couleur.

FACTEURS INFLUENÇANT LES INTERACTIONS AVEC LES AGENTS DE POLICE

- Plusieurs facteurs ont été identifiés comme influençant les interactions avec les agents de police, notamment la couleur de la peau, le contexte socio-économique, le genre et l'âge.
- Certaines femmes blanches ont mentionné que leur statut de femme blanche les aidait à mieux naviguer dans les interactions avec la police, tandis que d'autres ont déclaré que leur identité queer, anticapitaliste ou antiraciste suscitait de la violence de la part des agents.
- Des témoignages ont également révélé des préoccupations liées à la discrimination en fonction de la classe sociale, du handicap et de la langue.

FACTEURS INFLUENÇANT LES INTERACTIONS AVEC LES AGENTS DE SÉCURITÉ PRIVÉE

- Les facteurs qui influencent les interactions avec les agents de sécurité privée sont similaires à ceux identifiés pour les agents de police, notamment l'appartenance à une communauté racisée, le statut socio-économique et le comportement des personnes.

RAISONS DE NON-APPEL À LA POLICE

- Plusieurs femmes ont indiqué ne pas avoir fait appel à la police malgré des situations où elles auraient pu en avoir besoin, en raison de la peur de la violence supplémentaire, du manque de confiance envers la police, de préoccupations politiques, du sentiment de ne pas être crues ou écoutées, et des procédures jugées trop longues.

Par rapport à la peur de la violence supplémentaire, nous vous invitons à lire le rapport *Justice pour les femmes marginalisées victimes de violences sexospécifiques. Ce que la littérature et les intervenantes nous apprennent*, notamment le chapitre 3 « Résultats : expériences et obstacles propres aux réalités des femmes davantage marginalisées » (Thibault et al., 2022) disponible sur le site sur Service au collectivités de l'UQAM ou sur ce lien : <http://sac.uqam.ca/liste-de-publications.html>

En résumé, l'étude met en évidence une perception majoritairement négative des services de police, de sécurité privée et de la STM parmi les femmes interrogées, ainsi que des préoccupations importantes concernant la discrimination, la violence et le manque de confiance dans ces institutions. Les résultats montrent également que de nombreux facteurs, tels que l'appartenance à une communauté racisée, le genre, le statut socio-économique et le comportement individuel, peuvent influencer ces interactions et perceptions.



GROUPE DE DISCUSSION

Entre septembre et décembre 2022, nous avons organisé quatre groupes de discussions distincts, impliquant des femmes allochtones et autochtones en situation d'itinérance, des femmes exerçant dans l'industrie du sexe, ainsi que des participantes à notre sondage en ligne. Ces dernières ont exprimé le désir de nous rencontrer afin de partager plus en détails leurs expériences avec les forces de police.

Au total, nous avons eu des entretiens avec 32 personnes qui nous ont partagé une diversité de problématiques. Les quatre articles qui suivent sont basés sur l'analyse des réponses données ainsi que sur la littérature recueillie sur le sujet.

FEMMES EN SITUATION D'ITINÉRANCE

On pense bien connaître le visage de l'itinérance, celui d'un homme âgé à la barbe longue qui dort sur un banc de parc ou sur un trottoir. Cette figure très visible en cache pourtant bien d'autres dans son ombre.
(Benjamin, 2022)

En 2020, le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) a publié un portrait sur la situation dans l'espace public montréalais. Pour élaborer ce portrait, le RAPSIM a réalisé une enquête auprès de ses organismes membres. Des personnes intervenantes d'une trentaine d'organismes en itinérance ont répondu à l'enquête. Les constats partagés par le RAPSIM dans son rapport résumant des faits qui font l'objet d'un consensus de plusieurs personnes intervenantes qui travaillent de près avec des personnes en situation d'itinérance ou qui ont été consulté pour l'enquête (Bacro et Lemieux, 2020, p.5). Voici quelques constats détaillés dans le portrait :

- 64,5 % [des organismes consultés] « ont déclaré que des cas d'abus verbaux de la part [d'agents de police] leur étaient rapportés 'tout le temps' ou 'souvent' » (RAPSIM, p. 16) ;
- 63,3 % des organismes répondants ont reporté des cas de harcèlement et d'intimidation « tout le temps » ou « souvent » de la part des corps policiers (Bacro et Lemieux, 2020, p.16) ;
- De plus, en lien avec l'intimidation, certains organismes ont souligné que les personnes usagères « se faisaient parfois menacer (d'être [frappées], [judicialisées], de voir leur chien se faire transférer dans un refuge animalier, etc.) » (Bacro et Lemieux, 2020, p.17) ;
- Par rapport aux interpellations policières, « chez les deux tiers des organismes répondants, des interpellations sans motif valable leur sont 'tout le temps' ou 'souvent' rapportées par les personnes qui les fréquentent ». (Idem, p.17)

Le Partenariat pour la prévention et la lutte à l'itinérance des femmes (PPLIF), dans un rapport publié en 2022, nous a rappelé que les femmes vivent déjà à la croisée de plusieurs types d'oppression et que la pandémie n'a fait qu'exacerber la précarité et la violence envers elles. Plus en détail, le PPLIF a rapporté plusieurs enjeux tels que « le débordement,

l'engorgement et l'essoufflement » des ressources humaines et matérielles en hébergement, « le sous-financement du travail communautaire » et comme conséquence une « augmentation du nombre des refus de demandes d'hébergement laissant les femmes sans option » (PPLIF, 2022, p.8), c'est-à-dire plus de femmes dans la rue.

Tous ces constats ont attiré fortement notre attention. Nous avons alors décidé d'aller à la rencontre des femmes en situation d'itinérance pour déterminer si leur situation est différente, si elles vivent d'autres enjeux propres aux femmes qui n'ont pas été assez documentés.

Avec l'organisme Passages, membre de la TGFM, nous avons organisé un moment d'échange avec de jeunes femmes en situation d'itinérance. En général, les femmes y sont hébergées pour une période déterminée. À la fin de la période d'hébergement, elles ont la possibilité d'assister aux activités organisées par les personnes intervenantes de Passages. Le rapport du PPLIF contextualise bien les problématiques des femmes en situation d'itinérance qui utilisent les services de Passages et des autres maisons d'hébergement :

Les femmes de nos services sont aux prises avec de multiples problématiques : pauvreté, itinérance, problèmes de santé physique et psychologique, consommation, idéation suicidaire, troubles alimentaires, etc. Elles conjuguent avec différents vécus de violence (conjugale, familiale, institutionnelle, sociale, basée sur l'honneur) et réalités complexes en lien avec leur parcours migratoire, leur statut d'immigration, leur identité de genre et orientation sexuelle. (PPLIF, 2022, p.4)

Le jour où nous avons rencontré les femmes, nous avons commencé par nous présenter et expliquer le but de l'activité et du projet sur lequel nous travaillons. Sans même avoir terminé la mise en contexte, les femmes ont commencé spontanément à nous raconter des situations vécues avec des agents de police ou de sécurité privée! Nous n'avons pas eu besoin de poser trop de questions pour briser la glace : les femmes avaient déjà beaucoup à dire et c'était, peut-être, la première fois qu'elles avaient un moment dédié à en parler.

Tout d'abord, les expériences racontées par les femmes parlent du manque d'efficacité des agents de police au moment de les appeler. Plusieurs situations sont décrites où les femmes ont eu besoin d'aide de la part de la police, mais cette dernière est arrivée soit trop tard, soit avec une approche d'intervention peu appropriée pour la situation. Par exemple, une femme raconte avoir eu une situation de violence où son voisin l'a frappée avec la porte de l'appartement; elle a appelé la police, mais cette dernière est arrivée trop tard et a expliqué ne pouvoir rien faire, car c'était la parole de la femme contre celle de son voisin. D'autres exemples apportés décrivent comment la police s'est rendue chez une des femmes à la suite d'un problème avec sa colocataire. La colocataire, pour se défendre, a raconté une fausse histoire de coquerelles. Les agents de police ont dit : « *Dans votre pays, vous êtes habituées à vivre comme ça, avec des coquerelles, mais pas au Canada* » et ont quitté les lieux. Les agents ont fini par juger la femme de par son origine et la culpabiliser alors que c'était elle qui avait logé l'appel en premier.

Par rapport à l'approche inadéquate souvent décrite par les participantes, un constat assez partagé est le fait d'avoir une intervention policière lors d'une situation de détresse psychologique :

« Depuis 7-8 mois, je suis en instabilité et j'ai eu des crises suicidaires, mon entourage a dû faire appel à la police et plusieurs fois, ils sont arrivés, ils voulaient m'emmener à l'hôpital. Deux fois, je suis tombée sur de bons policiers, dans le sens qu'ils m'ont écoutée et m'ont demandé ce que je voulais, ils ont été à l'écoute. À part ces deux fois-là, ils ont toujours eu recours à des mesures de force et me mettaient violemment dans la voiture. » (E., participante de Passages)

E. raconte qu'à chaque fois, la police a le même discours : *« il faut qu'on t'emmène à l'hôpital »*, mais elle ne veut pas y aller, car elle y est sans recours et gardée beaucoup de temps. Alors, E. dit être « en retrait et sur la défensive » à quoi les agents de police répondent être dans l'obligation d'utiliser des mesures de force. Une fois à l'hôpital, les agents partent en disant « ça y est j'ai fait ma job », selon l'expérience vécue par cette femme. Finalement, elle ajoute « ceci arrive plusieurs fois, car sur le moment, c'est ma seule ressource, donc je n'ai pas le choix puis comme ça se passe mal, *j'associe le fait le demander de l'aide à quelque chose de négatif* » (E., participante de Passages)

La désinstitutionnalisation des personnes vivant avec une maladie mentale a commencé dans les années 60. Bien que cette approche puisse être bénéfique pour que les personnes mènent une vie en société, les services sociaux et de santé en place n'ont pas accompagné cette désinstitutionnalisation de la santé mentale (Rutland, 2022). Comme conséquence directe, « à Montréal, la police répond à environ 50 000 appels de santé mentale chaque année. Presque tous ces appels pourraient être détournés par [le] 911 vers une équipe d'intervention non policière plus appropriée. » (Rutland, 2022)

En 2015, un rapport élaboré par le Conseil des Montréalaises affirmait que « les femmes en situation d'itinérance présentent des problèmes de santé mentale de plus en plus lourds » et que le système (est) incapable d'offrir une prise en charge psychologique ou psychiatrique de femmes en situation de vulnérabilité » (Conseil des Montréalaises, 2017, p.16). En plus, de créer une « pression accrue sur les ressources » communautaires, cette incapacité du système de santé de prendre soin de la santé mentale est la raison principale qui explique une si grande intervention policière lors des situations de détresse psychologique.

En Ontario, un rapport du directeur indépendant d'examen de la police apporte des réflexions et recommandations intéressantes sur l'articulation entre les services de police et les crises de santé mentale. Malheureusement, comme au Québec, la police est la principale instance qui intervient pour les personnes en situation de crise (McNeilly, 2017, p.21). Selon les personnes spécialistes consultées pour l'élaboration du rapport, pour éviter que la police intervienne en cas de détresse psychologique, il faudrait « bâtir un système de santé mentale qui fonctionne correctement » (Idem, p.21).

Alors, comment (re)bâtir un système de santé qui a les ressources nécessaires pour répondre aux personnes ayant des troubles de santé mentale et/ou en situation de crise ? Est-ce que le fait d'investir plus d'argent dans les services de police pour avoir des brigades mixtes est la meilleure solution ? Est-ce qu'il ne serait pas mieux d'investir suffisamment dans des services existants et qui ont développé une expertise au fil des ans pour intervenir avec des personnes qui vivent avec des troubles majeurs de santé mentale ?

Selon le site internet du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), le service de police reçoit plus de 33 000 appels par année pour des situations en lien avec la détresse psychologique (SPVM, 2023)⁵. Le SPVM dit aussi avoir des équipes spéciales pour intervenir dans ce type de situations. De plus, il offre des formations, parfois sur une base volontaire, aux agents qui veulent se préparer davantage à ce type d'intervention (SPVM, 2023). Malgré cette amélioration, plusieurs questions nous semblent ici rester en suspens : 1) est-ce que les personnes candidates à l'école de police veulent nécessairement faire ce type d'intervention au moment de choisir de suivre leur formation ; 2) est-ce que comme société nous faisons vraiment le choix d'avoir recours à l'intervention policière pour des problèmes liés à la santé mentale ou nous aimerions plutôt avoir plus de ressources pour le milieu de la santé et des services sociaux, où les listes d'attente pour une consultation avec un psychologue sont extrêmement longues ?

De plus, il ne faut pas oublier que depuis la pandémie de 2020, les problèmes de santé mentale n'ont fait qu'augmenter, et ce, chez différents groupes d'âge. Par exemple, nous constatons un rehaussement de la prise d'antidépresseurs chez les jeunes (Bordeleau, 2023).

LES SOLUTIONS PROPOSÉES PAR LES PARTICIPANTES

Une des femmes rencontrées à Passages proposait d'avoir des corps de police avec des missions différentes selon leurs intérêts ou leurs valeurs. Par exemple, les agents qui ont une vocation sociale, une sensibilité particulière ou une empathie envers les personnes les plus vulnérables de la société pourraient s'orienter vers ce type de services. D'autre part, les agents qui veulent lutter contre le crime organisé pourraient choisir cette autre voie, sans avoir à intervenir lorsqu'une personne traverse une crise de santé mentale.

Une autre participante du groupe de discussion nous a aussi partagé son opinion par rapport à l'intervention policière dans des situations de violence où, selon elle, *« ne pas appeler la police, c'est aussi une manière de se protéger. J'ai une amie qui a subi une agression sexuelle et qui n'a pas voulu appeler la police parce qu'elle ne voulait pas avoir du négatif sur du négatif »* (M., participante de Passages). Non seulement une intervention policière pourrait empirer la situation, sinon qu'il est difficile pour certaines femmes de confier des événements très intimes à des personnes inconnues : *« [tu n'] as pas envie de t'expliquer toute ta vie à deux personnes qui s'en foutent et qui passent à autre chose juste après. Ils manquent de tact, on parle de choses intimes et on [ne] sait pas comment amener le sujet »* (L., participante de Passages). Ces opinions sont partagées par l'ensemble de femmes présentes : *« Le truc, c'est que les autres ressources pour avoir de l'aide sont aussi limitées et nous demandent aussi de faire appel à la police parfois »* (M., participante de Passages). À ceci une autre participante ajoute : *« puis parfois la police nous dit aussi 'à mon travail j'ai vu pire, j'ai vu cela, pire que toi, etc. »* (C., participante de Passages). Une des femmes affirme que *« la police doit être formée pour avoir de l'empathie, si on les forme correctement, mieux du moins, peut-être que ça irait mieux »* (M., participante de Passages), c'est-à-dire que des formations plus ponctuelles des corps policiers comme sur les agressions pourraient améliorer la situation. Cependant, un constat qui fait l'unanimité est le fait d'investir plus d'argent dans des alternatives au lieu de grossir le budget du SPVM parce que, même si l'on investit en formation, *« éduquer prendrait des années et des années »*, selon une réflexion qui a fait l'unanimité chez les participantes.

5

Le site n'indique pas si ce chiffre est actuel, mais il diffère de ce que nous avons trouvé dans d'autres articles et rapports.

Une autre femme a conclu cette partie de la discussion en disant « *je crois que c'est la société entière qui n'est pas douce, pas empathique* » (Er. Participante de Passages). Ces propos rejoignent beaucoup ce que les femmes autochtones en situation d'itinérance nous ont partagé quand nous les avons rencontrées. Le changement souhaité ne peut pas se faire en surface, il nécessite une réflexion plus approfondie qui serait aussi accompagnée de changements concrets à différents niveaux : santé, éducation, etc.

LA RÉPONSE EN CAS DE DANGER MAJEUR

Selon le rapport élaboré par le Conseil des Montréalaises cité plus haut, les récits des femmes en situation d'itinérance :

sont aussi marqués par des abus divers de la part des corps policiers, notamment de harcèlement prenant la forme de judiciarisation; les femmes disent avoir reçu des contraventions pour avoir « craché par terre », « jeté de la cendre par terre », « avoir traversé en diagonale dans une ruelle », entre autres. Certaines racontent se faire fouiller fréquemment leur sac à main et s'y faire prendre de l'argent ou casser leur pipe à crack. Peu importe le secteur, elles demeurent victimes de quolibets méprisants de la part des policiers et de la population en général. « Fais-tu du 2 pour 1? », aurait récemment demandé un policier à une des femmes interrogées pratiquant le travail du sexe. » (Conseil des Montréalaises, 2017, p.19.)

Nous avons demandé aux femmes si, au-delà de tout ce qu'elles nous ont partagé, elles étaient à l'aise d'appeler la police en cas de besoin et presque la totalité des femmes ont dit qu'elles ne l'appelleraient pas sauf en cas d'un meurtre. Ensuite, nous avons demandé « *à quoi sert la police si elle ne protège pas les gens?* » et elles ont répondu « *à rien* » (ce qui a fait rire toutes les participantes). Elles ont ajouté que la police sert à « *créer une structure, assurer un ordre, mais ça [ne] veut pas dire qu'elle sert à quelque chose concrètement ou qu'elle est utile mais elle [ne] fait pas sa job* » (M., participante de Passages).

Alors nous avons redemandé « *dans quelle situation est-elle utile?* », une participante a dit « *je pense que c'est psychologique, ça permet aux gens de se canaliser, car ils savent qu'il y a la police, sinon tout le monde ferait ce qu'il veut... garder l'ordre* » dit M., puis une autre femme a ajouté : « *en fait, police ou pas, il y a des crimes et de la violence* » (Er., participante de Passages).

D'autres éléments mentionnés font aussi l'unanimité chez les participantes : il y a beaucoup de violence envers les personnes autochtones et en situation d'itinérance; la police ne devrait pas être armée en tout temps et devrait être mieux formée.

Nous avons conclu par un dernier tour de table avec les participantes. Elles sont revenues sur la nécessité d'avoir des structures formées accessibles pour les questions de santé mentale ou de conflits. Selon une des participantes, d'avoir une police qui soit « formée selon ses envies, ses orientations », que les agents qui « veulent s'occuper des gens le fassent » et les autres « qui veulent du film d'action » s'orientent vers cela.

TRAVAIL DU SEXE⁶ ET RAPPORT AUX FORCES DE SÉCURITÉ

Notre discussion avec l'organisme Stella, l'amie de Mamie a commencé par la mention d'un sentiment d'ambivalence par rapport aux forces de police : les pratiques répressives suscitent de la colère et de la peur, mais lorsque le danger est imminent, c'est la seule option qui existe.

Stella est un organisme par et pour les travailleuses du sexe (TDS). Selon la littérature, ces femmes ont des rapports difficiles avec les agents de police à cause du cadre légal actuel⁷, des principes moraux et des événements historiques qui prévalent dans les sociétés nord-américaines. De plus, les rapports varient et très souvent se complexifient quand on parle des travailleuses du sexe, qui appartiennent à des populations déjà marginalisées par leur statut migratoire, l'identité de genre ou par le fait d'appartenir à une minorité racisée. Ces personnes sont encore plus ciblées par les forces policières ; Andrea Ritchie, dans son ouvrage *Invisible No More* décrit cette situation dans le contexte étasunien, lequel ne diffère pas beaucoup du contexte canadien :

En plus du profilage racial et des arrestations discriminatoires, les femmes de couleur qui sont ou sont perçues comme se livrant à la prostitution continuent d'être victimes de harcèlement verbal et d'abus et de violence policière. Près de neuf personnes sur dix à l'enquête américaine sur les personnes trans de 2015 qui ont déclaré être impliquées dans le commerce du sexe ont également signalé un harcèlement policier, voies de fait ou mauvais traitement. (Ritchie, 2017, p. 154, notre traduction)⁸

Actuellement, selon la Loi, seulement les personnes qui demandent des services sexuels (personnes clientes) sont criminalisées. Cependant, la réalité est que les travailleuses du sexe sont aussi ciblées de manières différentes : intimidation, harcèlement, transphobie, etc. Par exemple, des agents de police prennent en note les tatouages ou piercings des femmes en leur disant « *comme ça je te reconnaîtrai quand tu seras morte* ». Ce type d'intimidation est souvent justifié par les agents dans le soi-disant but de convaincre les travailleuses de faire un autre métier. L'objectif serait donc bienveillant ; pourtant il se traduit en harcèlement. Les travailleuses sont ainsi perçues à la fois comme criminelles et victimes par les corps policiers. Si elles sont victimes de violence dans la rue et dénoncent ces situations aux autorités, elles reçoivent du mépris et de la maltraitance : « *tu m'appelleras quand tu te feras violer* », ont déjà dit des agents de police à une travailleuse.

Au fil des ans, la presse a aussi joué un rôle dans la création de cette dichotomie : les journalistes décrivent les travailleuses de sexe soit comme étant des criminelles, soit des victimes qu'il faut sauver - pas seulement des dangers propres au travail du sexe, mais aussi d'un passé marqué par les abus et la consommation de drogues (Comack,

6 Nous avons conscience que parmi certains de nos groupes membres l'expression travail du sexe est remplacée par « prostitution » ou « travail dans l'industrie du sexe ». Dans cette section, nous privilégions l'expression « travail du sexe », car c'est celle employée et revendiquée par les personnes consultées pour l'élaboration de cette section du rapport.

7 Pour plus de détails sur les débats en lien avec la légifération actuelle, consultez ce document <https://chezstella.org/stellibrary-publications/stella-feuillet-decrim-101/>

8 Dans *Invisible No More*, Andrea Ritchie analyse aussi les stéréotypes qui associent les femmes racisées au travail du sexe de par le fait d'appartenir à des minorités historiquement opprimées (colonisation, politiques migratoires, etc.). Pour en savoir plus, nous vous invitons à lire le chapitre 7 *Policing Sex*. (Ritchie, 2017, p.144)

p.132). Très souvent, cette dichotomie présentée par la presse ne permet pas d'avoir un débat de société plus approfondi et encore moins d'écouter les besoins réels des femmes.

Pour en revenir au manque de sensibilité de la part des agents de police, nous avons demandé aux travailleuses si le fait d'avoir plus d'agents sociocommunautaires ou de faire des binômes avec des personnes intervenantes psychosociales seraient des solutions plus appropriées. Selon l'organisme, le fait qu'il y ait un contact direct entre les agents sociocommunautaires et les forces de police pourrait faciliter les processus de dépôt de plaintes lorsque cela est souhaité par une femme accompagnée. L'approche de ces équipes policières est plus spécialisée et souvent donc plus humaine. Cependant, elles se méfient des autres effets potentiels d'une telle stratégie, car cela pourrait donner l'impression d'une « police mi-travailleuse de rue, mi-police » dont le but serait « juste la criminalisation, l'avancée des enquêtes, l'apport des données ». Elles insistent sur le caractère *a priori* moins violent d'une telle force policière (**« donc oui ils sont moins violents physiquement, mais cela ne sert qu'à élargir le pouvoir du SPVM. »**), mais aussi sur la critique qu'elles portent sur l'ensemble de la structure policière et des politiques de criminalisation des populations marginalisées.

Par ailleurs, les agents sociocommunautaires participent souvent à des rencontres de concertation avec des organismes. Nous avons demandé à Stella leur opinion là-dessus : « La police vient armée aux tables de concertation, rien que cela suffit à instaurer un rapport de force dans les discussions ». Selon l'organisme, il n'y a aucune utilité à venir armé à une rencontre de concertation. De plus, sur la question du port d'armes, les travailleuses dénoncent le fait que la force policière est aussi **« armée quand elle prend des plaintes ou des témoignages. C'est aussi pour cela que les personnes criminalisées s'arment : pour se protéger de la police - ce qui ne fait qu'escalader le taux d'armement dans la communauté aussi. Nous, on pense que le désarmement mènerait à amoindrir le besoin d'armement au sein de la société civile »**.

Par rapport aux jumelages avec des personnes intervenantes psychosociales, les travailleuses soulignent que ces personnes ne servent à rien, et parfois instaurent un climat qui n'est pas sécuritaire : les gens n'ont pas forcément envie de s'ouvrir face à une personne intervenante si elle arrive avec des policiers. Il serait contre-productif de combiner l'aide et le pouvoir de répression qu'incarnent les forces policières. Pour le groupe, ce qui est fondamental, c'est le lien avec la communauté. **« Se jumeler à la police détruirait cela. Si les personnes intervenantes travaillent avec les agents du SPVM, c'est aussi une manière, pour la police, d'accéder à énormément de données auxquelles les agents n'auraient jamais accès sans la confiance gagnée par les personnes intervenantes »**.

De plus, la présence des personnes intervenantes peut aussi amener à des situations préjudiciables. Si les travailleuses du sexe veulent dénoncer une violence subie dans le cadre du travail, mais qu'elles ont des enfants, elles risquent aussi une dénonciation potentielle à la Direction de la Protection de la Jeunesse (DPJ). Cela empêche ces femmes d'avoir recours aux forces policières, même en cas de danger majeur.

Selon Stella, il serait plus approprié de retirer l'argent au SPVM et le donner aux groupes communautaires, qui resteront autonomes : « à Stella, on gère les situations de crise nous-mêmes, on n'appelle jamais la police sans le consentement de la personne mise en danger ou en danger. Si les femmes veulent appeler la police, ou porter plainte,

on les accompagne. On a une approche non directive. On a une position anticarcérale, anti-répression, mais si une femme veut avoir recours à la police, on l'accompagne. On dénonce le système, mais on l'utilise parce qu'il est là et qu'il n'y a rien d'autre. »

Pour cet organisme, ce définancement nécessiterait aussi des changements au niveau légal⁹ en plus d'avoir des droits de travail comme les autres, car à l'heure actuelle le travail du sexe est criminalisé avec tout ce que cela implique comme danger vis-à-vis de l'argent gagné, entre autres. Définancer une bonne partie des forces policières¹⁰, rien qu'avec les décriminalisations du travail du sexe, de l'itinérance et de la consommation de drogues, serait une solution à la situation actuelle.

Cela rejoint la recherche à ce sujet. En effet, selon Robyn Maynard, la criminalisation ne fait que vulnérabiliser encore plus les travailleuses du sexe :

La criminalisation du travail du sexe, particulièrement certaines formes de prostitution de rue, favorise l'intensification de la surveillance des femmes noires soupçonnées d'être des prostituées (que ce soit effectivement le cas ou pas). De plus, non seulement elle maintient la possibilité de la criminalisation en vertu des lois sur la prostitution, mais elle facilite aussi un certain nombre d'autres interventions policières lourdes de conséquences, par exemple l'émission de constats d'infraction ou l'arrestation pour des infractions mineures aux règlements municipaux, à la législation sur les drogues ou autres. Par ailleurs, ce maintien de la criminalisation pérennise la vulnérabilité des femmes à l'égard de la violence et de l'exploitation.

(Maynard et Ego, 2018, p.194)

En parlant de certaines approches policières développées dans les dernières années, nous en avons profité pour demander aux travailleuses ce qu'elles pensent de la mise en place des caméras portatives. Le groupe s'oppose à ce projet, car « cela justifierait de financer davantage la police et sera utilisé comme moyen de surveillance des personnes marginalisées et non de la police : les policiers pourront éteindre leurs caméras, on sait déjà qu'ils sont solidaires entre eux et se couvrent donc ça ne fera que leur donner davantage de financement et de pouvoir ».

Au fil des ans, Stella a développé une pensée critique de la politique. Comme nous avons remarqué que plusieurs outils et documents avaient été élaborés il y a quelques années, nous avons demandé si les revendications avaient changé depuis que le pouvoir était occupé par d'autres partis. La réponse a été négative : « **Les gouvernements peuvent être a priori progressistes, mais s'avérer très gentrificateurs, alors que certains conservateurs ont des positions idéologiques, mais agissent différemment sur le terrain parce qu'ils font ce qui semble fonctionner.** » À Montréal, « **avec Valérie Plante, il y a zéro dialogue** » affirment les travailleuses.

Selon le groupe, dans le champ politique, « certains ont des positions très clairement anti-TDS. Soit d'autres, les libéraux au niveau national, font semblant de vouloir ouvrir les dialogues, mais nous font juste perdre du temps. Ils demandent aux services communautaires de produire toujours plus de documentation, mais pour ne rien en faire. »

9 Pour plus d'information sur les changements légaux souhaités par les travailleuses du sexe, veuillez consulter le matériel informatif développé par Stella sur <https://chezstella.org/stellibrary-publications/stella-feuillet-decrim-101/>

10 Pour mieux connaître les revendications montréalaises en lien avec le définancement du SPVM, consultez ce document <https://bit.ly/307SYZT>

Pour le groupe, la haine des travailleuses du sexe est aussi portée par les progressistes : pseudoféministes, religieux, au nom de positions morales. Elles dénoncent des *« syndicats très opposés aussi aux TDS : très peu de syndicats supportent les travailleuses du sexe comme de simples travailleuses. »*

Stella pointe aussi du doigt un manque généralisé de solidarité à l'égard des travailleuses du sexe de la part des autres groupes féministes. Cela est entre autres dû à un désaccord idéologique sur la manière d'appréhender le travail du sexe : pour Stella, il s'agit d'un travail et il faut donc militer afin d'améliorer les conditions de travail des travailleuses. Elles déplorent ainsi le fait de ne pas être davantage soutenues dans cette lutte par les groupes féministes.

L'organisme Stella affirme qu'autant au pouvoir fédéral qu'au provincial, c'est une politique de criminalisation qui domine : *« les deux travaillent en concomitance pour davantage de criminalisation, généralement en instrumentalisant les droits, libertés et sécurité des femmes et des enfants ».*

AGENTS DE SÉCURITÉ PRIVÉE ET CONSTABLES DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL (STM)

Dans le but d'avoir un portrait plus complet de la situation, nous avons demandé aussi aux travailleuses de Stella leur opinion sur les agents de sécurité privée et les constables de la STM. Par rapport aux équipes de sécurité privée, *« ça dépend beaucoup du contexte »*. Par exemple, dans les refuges pour des personnes en situation d'itinérance, l'organisme considère que les agents n'ont pas de formation pour être en contact avec les personnes qui fréquentent ces refuges et n'ont pas les compétences pour être dans ces milieux. Cependant, le sentiment général est que les agents de sécurité n'usent pas toujours de violence et sont parfois utiles, exception faite pour la STM.

Pour la STM, toutes sont d'accord et dénoncent *« une répression très violente pour 3,50\$ »*, notamment entre les métros Berri et Atwater. Elles expliquent que *« c'est parce qu'ils ont un mandat répressif »*, et ce notamment envers des femmes racisées : *« le métro est pris avec le stress parce qu'elles appréhendent la présence des agents STM. »*. À cela s'ajoute le fait que l'uniforme des constables est très similaire à celui des agents de police, et très souvent, *« peut laisser croire qu'ils le sont pour laisser penser qu'ils ont les pouvoirs d'un policier. »*

Néanmoins, dans le cas du travail du sexe, tout est plus complexe, car il faut combiner les différentes ailes des institutions de contrôle, notamment l'immigration, les inspections de commerce, etc. Par exemple, lors d'un contrôle dans un salon de massage, ces différentes institutions sont souvent interpellées.

LES SOLUTIONS À ENVISAGER PAR STELLA

Nous avons terminé la discussion en demandant aux travailleuses du sexe les solutions à explorer pour améliorer leur situation. Elles en ont nommé plusieurs. Par souci d'accessibilité, nous avons listé ce que les travailleuses nous ont partagé. Même s'il s'agit d'une liste, les propos ci-dessous ont une grande profondeur, et nous pourrions nous en inspirer pour de longues discussions :

- Lutter contre la pauvreté et prendre en charge les enjeux de santé mentale et de drogues ;
- Changement des lois de criminalisation du travail du sexe : *« enlever le mandat de répression à la police en plus*

d'un changement de mentalité de la société » ;

- Accepter le travail du sexe comme un travail comme les autres et permettre la consommation sécuritaire de drogues ;
- Réfléchir sur les situations aiguës de danger imminent de violence : avoir les moyens matériels de se cacher, de partir, etc. ;
- Avoir les capacités à isoler les personnes à risque de commettre un crime direct de type meurtre, car le fait de porter simplement plainte fait partie des éléments qui participent à l'escalade de la violence : croire les femmes qui disent « mon mari est en danger imminent de me tuer » et isoler les deux personnes ;
- La prison est un report de la crise, il faut soigner et aider des deux côtés : personne agresseuse et personne agressée ;
- Peut-être réfléchir à incarcérer sans ouvrir de dossiers criminels ? Cela aiderait les personnes à vouloir changer ;
- Il y a des personnes qui resteraient tout de même réticentes au changement, mais la justice réparatrice pourrait avoir du sens si l'on change l'ensemble du système ;
- Les droits de la famille sont parfois problématiques : « comment est-il possible de laisser des enfants accessibles à un parent violent ? » ;
- Il faut plus de travail collectif, de communauté : besoin de liens communautaires pour que des justices différentes puissent fonctionner. Exemple : une communauté qui a son lieu d'appartenance, un espace physique créant un sentiment de solidarité, donc sentiment d'appartenance, et responsabilisation collective.
- Accessibilité totale aux soins en santé mentale ; surtout pour les personnes auteures de violences ;
- Limites pointées du doigt par le groupe : les hommes ultras violents, de la misogynie par exemple, qui n'accepteraient aucune perspective de changement. Actuellement, parmi les solutions proposées, le fait de faire intervenir un autre homme pour intimider marche mieux que la police ;
- Aspect intergénérationnel et idéologique : « il faudra changer l'éducation, changer cette putophobie, et toute la misogynie qu'il y a avec » ;
- Solidarité féministe : les autres femmes doivent être solidaires des travailleuses du sexe. « Actuellement, il y a une division entre ces travailleuses et les autres, et celles qui acceptent cela encouragent la violence putophobe ».

NÉOCOLONIALISME ET MÉFIANCE ENVERS LES INSTITUTIONS

Selon le rapport publié en 2019 par Armony, Mulone et Hassaoui, « Les femmes autochtones constituent un groupe particulièrement ciblé par les interpellations policières : elles courent 11 fois plus de chances de se faire interpellé que les femmes blanches. » (p.11). Cette disproportion est le résultat d'un traitement appelé profilage racial. Selon une définition de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) partagée dans ce même rapport,

[l]e profilage racial désigne toute action prise par une ou des personnes en situation d'autorité à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de protection du public, qui repose sur des facteurs d'appartenance réelle ou présumée, tels la race, la couleur, l'origine ethnique ou nationale ou la religion, sans motif réel ou soupçon raisonnable, et qui a pour effet d'exposer la personne à un examen ou à un traitement différent. Le profilage racial inclut aussi toute action de personnes en situation d'autorité qui appliquent une mesure de façon disproportionnée sur des segments de la population du fait notamment, de leur appartenance raciale, ethnique ou nationale ou religieuse, réelle ou présumée (Victor Armony et al., 2019).

Le terme « race » ci-dessus fait allusion à une construction sociale très présente encore dans notre société, mais qui n'a aucun fondement biologique. Pour amener plus de précision : la « race » n'existe pas, mais énormément d'atrocités ont été, et sont encore, perpétrées en son nom, notamment les micro-agressions raciales et le racisme systémique. D'ailleurs, l'utilisation de la « race » a d'ailleurs amené à la création de la *Loi sur les Indiens*, ayant comme but d'éliminer l'identité autochtone et les assimiler à la culture dominante par la création des pensionnats, où des jeunes autochtones ont été arrachés à leurs familles naturelles (ce sinistre épisode est connu sous l'appellation des *Sixties scoop*)¹¹.

Cette réalité significative nous a amenées à organiser la tenue d'un groupe de discussion avec des femmes autochtones en situation d'itinérance actuelle ou passée. Avant d'entrer dans les détails de ce que les femmes consultées nous ont dit, nous devons remonter dans l'histoire. Revenir sur le passé colonial du Canada et du Québec nous permet de comprendre les causes du traitement différentiel reçu par les femmes autochtones par rapport aux femmes blanches.

Selon l'article *Police et colonisation des peuples autochtones au Canada*¹², en Amérique du Nord, les premières forces policières ont été créées au temps de la colonisation. À cette époque, la mise en place des forces spéciales était destinée à assurer l'entreprise coloniale plutôt qu'à prévenir la criminalité ou protéger la population. Durant le 18^e et 19^e siècle, l'instauration d'une police servait à appliquer et faire respecter les lois du nouvel État-Nation canadien.

11 Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter ce site <https://www.google.com/url?q=https://www.thecanadianencyclopedia.ca/en/article/sixties-scoop&sa=D&source=docs&ust=1684868483879459&usg=AOvVaw1eCm1NylKSBYauZgVIMUJUP>. Autre source à consulter : Commission de vérité et réconciliation. 2015. « Chapitre 1 : Le colonialisme au temps de l'Empire » Pensionnats du Canada : L'histoire, partie 1 des origines à 1939, McGill-Queen's University Press, Montreal, QC https://nctr.ca/wp-content/uploads/2021/04/5-Lhistoire_partie_1_des_origines_a_1939.pdf

12 Article publié dans le rapport de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics : écoute, réconciliation et progrès, appelée communément Commission Viens en référence à son président, l'honorable Jacques Viens. En ligne : <https://www.cerp.gouv.qc.ca/index.php?id=2>

Dans ces premières étapes de la colonisation, les forces policières n'ont pas un rôle de protection et d'assurer la sécurité de la population, « son rôle classique de régulation de la criminalité » est secondaire (Jaccoud *et al.*, 2019, p.3). La création de la première force policière en France remonte à 1829 ; au Canada, John A. Macdonald a créé en 1873 la Police montée du Nord-Ouest (*North-West Mounted Police*). Elle deviendra plus tard la Police montée royale du Nord-Ouest (PMRNO) et finalement, la Gendarmerie royale du Canada (GRC).

L'imposition du système de droit des colonisateurs aux peuples colonisés est une stratégie bien documentée dans tous les États qui ont été constitués par l'appropriation des terres des peuples autochtones à travers le monde (Smandych et Lee, 1995 ; Fitzpatrick, 1983 ; Goyette, 1987). En effet, l'expression d'ordres juridiques distincts est vue comme une entrave au projet de construction d'un État-nation (Jaccoud, 1995). Marginaliser, neutraliser voire criminaliser le droit traditionnel autochtone devient alors essentiel, aux yeux des colons, au parachèvement d'un nouvel État. La police, l'un des premiers maillons de la chaîne du système de justice, se voit donc attribuer un rôle central dans l'édification de la souveraineté étatique. (Jaccoud *et al.*, 2019, p.2)

Selon le même article, « la GRC joue également un rôle actif dans les déménagements et la sédentarisation forcés des Inuits. Entre 1950 et 1960, les agents de la GRC abattent des centaines de chiens de traîneaux. Les conséquences néfastes de cette perte se font encore sentir aujourd'hui (Scott *et al.*, 2018, p. 96 et 97) ».

De plus, ces actes coïncident « avec l'envoi forcé des enfants inuits dans les pensionnats autochtones. Encore à ce jour, [certaines personnes] autochtones se réfèrent à ces événements pour expliquer leur manque de confiance envers les forces de l'ordre. » (Jaccoud *et al.*, 2019, p.2).

La GRC, comme les institutions qui la précèdent, va aussi jouer un rôle d'appropriation du territoire au lieu d'assurer la protection de la population : « la police provinciale est clairement un levier politique utilisé dans une stratégie de « réappropriation territoriale » et non un service destiné à assurer la sécurité publique dans les communautés inuites. » (Ibid., p.2)¹³

De même, le rapport de la Commission d'enquête sur les femmes autochtones disparues et assassinées nous révèle que des agents de la Sûreté du Québec, notamment dans la Ville de Val d'Or¹⁴, abusaient sexuellement les femmes autochtones qui, très souvent, y faisaient appel pour recevoir de l'aide. Les femmes ont aussi dénoncé avoir subi de l'intimidation et d'autres comportements abusifs (Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, 2019).

13 Il existe une vaste bibliographie sur l'histoire des pensionnats ainsi que des films qui décrivent les situations vécues par les enfants autochtones et leurs familles. Pour commencer, nous vous invitons à consulter la Boîte à outils décoloniale conçues par le Réseau de la communauté autochtone de Montréal et Mikana ici : https://www.mikana.ca/wp-content/uploads/2022/06/FR_Parcours_educatif_final_juin2022_V2.pdf

14 Dossier de Radio Canada <https://ici.radio-canada.ca/tele/enquete/2015-2016/episodes/360817/femmes-autochtones-surete-du-quebec-sq>

Si l'on tient compte d'autres évènements néfastes que les femmes autochtones¹⁵ ont dû subir comme les stérilisations forcées (Comité sénatorial permanent des droits de la personne, 2021)¹⁶ et d'autres formes de violence institutionnelles, comme ce qui est arrivé malheureusement à Joyce Echaquan¹⁷, il est presque impossible d'espérer un rapport de confiance entre ces femmes et les institutions de santé et de sécurité publique. Bien que certaines personnalités politiques québécoises actuelles n'aient pas le terme « racisme systémique », il n'est pas possible d'expliquer cette méfiance actuelle envers l'État et ses institutions autrement que par le racisme et la violence systémique sur les populations autochtones.

Malgré la reconfiguration du système constitutionnel et les travaux de la Commission Viens, les pratiques coloniales persistent encore - c'est ce qu'on connaît actuellement comme du néocolonialisme. De plus, « l'adoption d'une Politique sur la police des Premières Nations (PPPN) en 1991 s'inscrit dans cette mouvance et souscrit aux principes du développement de services de police autogérés par les collectivités autochtones et de l'offre de services culturellement appropriés¹⁸ » (Jaccoud *et al.*, 2019, p.3). Cependant, plusieurs problématiques persistent encore, notamment les barrières linguistiques, profilage, stéréotypes, discrimination, racisme, abus de pouvoir, inégalité de traitement dans la dotation des budgets alloués à la sécurité publique des corps policiers autochtones (Ibid., p.3). D'ailleurs, les personnes autochtones et Inuits sont surreprésentées dans le système pénal (Sauro, 2022). Alors, comment prétendre que ces personnes fassent confiance aux forces de police et aux agents de sécurité privée ? Bien que des corps de police autochtones existent, ils sont assujettis aux lois du système criminel canadien, un exemple concret de pratiques participant au néocolonialisme. De plus, selon le rapport de la Commission Viens, ces corps policiers n'ont pas les mêmes statuts ni le même budget que d'autres corps policiers allochtones ce qui se traduit par des équipements désuets, des quarts de travail de nuit pour une seule personne officière et un grand manque de personnel (Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès, 2019, p.39)

Bien que « environ 90,0 % de la population résidant dans une communauté ou un village autochtone au Québec est actuellement desservie par un corps policier autochtone, sur le terrain, cela correspond à 22 corps policiers distincts œuvrant dans 44 communautés des Premières Nations et villages inuit » (Ibid., p. 37). Ces corps policiers n'interviennent pas au Centre-Ville de Montréal, où un nombre important d'autochtones habitent ou se trouvent en situation d'itinérance. Or, même si des corps policiers autochtones existaient à Tiohtiá :ke/Montréal aujourd'hui, ces corps ne bénéficieraient pas des mêmes ententes avec les gouvernements provincial et fédéral.

15 Le terme autochtone désigne les membres des communautés des Premières Nations, les Métis.es et les Inuits : <https://www.mikana.ca/wp-content/uploads/2022/05/Terminology.pdf>

16 D'autres sources : https://publications.gc.ca/collections/collection_2022/sen/yc32-0/YC32-0-441-4-fra.pdf et l'article spécifique au Québec fait par la chercheuse Suzie Basile : <https://files.ccsspnq.com/s/oPVHFaKlp8uw5oF>

17 Dossier de Radio-Canada : <https://ici.radio-canada.ca/info/dossier/1007399/joyce-echaquan-atikamekw-sante-racisme>

18 L'organisme Hoodstock parle plutôt de « culturellement adapté et sécuritaire ». Leurs pratiques sont adaptées sur les codes culturelles des communautés avec lesquelles ils-elles travaillent afin d'assurer que les soins de santé soient sécuritaires, donc non discriminatoires et éviter de reproduire les disparités provenant du racisme systémique.

GRUPE DE DISCUSSION AVEC DES FEMMES AUTOCHTONES EN SITUATION D'ITINÉRANCE

« Je travaille dans un Refuge pour les personnes en situation d'itinérance. J'ai souvent des interactions avec des agents [du] SPVM particulièrement du poste 38 qui sont souvent irrespectueux et ne semblent pas comprendre la réalité des personnes autochtones en situation d'itinérance. À mon avis, ils sont trop souvent trop nombreux pour l'intervention qui est requise. Leurs approches d'intervention ne sont pas culturellement sensibles et trop souvent, ils sont très brusques avec les membres de la communauté. Selon moi, ils sont très souvent négligents. » - une personne répondante au sondage en ligne.

Au début de cette section, nous avons soulevé que les femmes autochtones « courent 11 fois plus de chances de se faire interpellé que les femmes blanches ». Nous avons aussi abordé les causes historiques du manque de confiance envers les forces de police et évoqué le concept de profilage racial, le passé colonial et les pratiques néocolonialistes.

À Tiohtiá:ke/Montréal, une grande quantité de femmes autochtones sont sans domicile fixe. L'itinérance chez ces femmes les entraîne dans une précarité économique. Conséquemment, elles sont aussi victimes de profilage social : le type de traitement discriminatoire qui est appliqué aux personnes qui, selon la perception d'autrui, appartiennent aux classes sociales basses.

Grâce à la collaboration du Centre d'amitié autochtone de Montréal, nous avons rencontré une dizaine de femmes autochtones en situation d'itinérance actuelle ou passée pour discuter des rapports avec les forces de police, soit le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), des agences de sécurité privée et de la Société de transport de Montréal (STM). Plus concrètement, nous avons discuté avec les femmes des facteurs actuels qui ont une incidence sur le manque de confiance. Elles ont nommé des tactiques mensongères des agents comme le fait de demander une carte d'identité et ne pas la retourner à la personne ; des traitements discriminatoires, impolis et rudes ; un ton et un langage corporel agressifs ; de l'intimidation et le fait d'être traitées avec le même niveau de force que les hommes. Les femmes ont aussi évoqué des histoires où elles se font tabasser, où les agents se moquent d'elles ou encore les déplacent dans un terrain vacant et éloigné, une pratique connue dans l'Ouest canadien sous le nom de *starlight tours*.

Comme Robyn Maynard l'affirme dans son livre *NoirEs sous surveillance*

Dans toutes les régions du Canada, la violence coloniale s'est traduite aussi par la déshumanisation des filles et des femmes autochtones. Pour elles comme pour les Noires, le fait d'être une femme ne procure aucune des protections dont bénéficient les Canadiennes blanches de classe moyenne. La fréquence des actes de violence perpétrés par les forces de l'ordre envers des femmes autochtones a défrayé la chronique dans tout le pays, et même à l'international. (Maynard et Ego, 2018, p.160)

En cas d'urgence, elles ne veulent donc pas appeler le service 911 - encore moins si elles ont un mandat d'arrestation contre elles. Elles y ont recours uniquement si c'est une question de vie ou de mort. Par exemple, elles ne vont pas y avoir recours dans un cas de conflit violent au sein de leur communauté. Elles préfèrent intervenir elles-mêmes pour réduire la tension et ainsi éviter que le voisinage appelle la police. Seulement une participante a mentionné avoir reçu du soutien quand elle vivait de la violence conjugale.

Si les femmes autochtones rencontrées disent avoir majoritairement des interactions négatives avec les corps policiers, celles-ci nomment néanmoins avoir une meilleure interaction avec les agents sociocommunitaires qu'elles nomment « les patrouilleurs et patrouilleuses de rue ». Toutefois, dès qu'elles se retrouvent seules avec eux, elles remarquent que leur ton change et ces agents deviennent même antipathiques. Les participantes ne connaissent pas les raisons derrière ce traitement qualifié d'« hypocrite », mais elles affirment qu'une meilleure connaissance mutuelle, entre personne autochtone et police, améliorerait la compréhension et le respect entre les deux parties.

Par rapport aux contraventions reçues, les femmes autochtones consultées affirment que les agents mettent à l'occasion de fausses informations. Celles-ci ne s'en rendent compte que plus tard lorsqu'on leur traduit leur contravention. De plus, elles ressentent que porter plainte « ne sert à rien », car les matricules ne sont pas indiqués sur les contraventions. De même, les femmes craignent de futures représailles.

Au moment de se faire interpeller, les agents ne le font qu'en français, même si communiquer en anglais leur est possible. Les femmes consultées disent que les agents plus jeunes et les femmes policières ne montrent pas de sympathie et que le traitement reçu est encore plus dur. De plus, les agents font preuve d'encore plus d'agressivité quand les femmes ne comprennent pas ce que les agents veulent.

Il faut mentionner aussi qu'un des secteurs fréquentés par ces femmes que nous avons rencontrées est le quartier Milton-Parc. Selon le rapport de l'Ombudsman de Montréal, Nadine Mailloux, publié en mai 2022, ce quartier est l'un des plus fréquentés par les services de police en raison de la surpopulation itinérante et des plaintes déposées par le voisinage à l'Ombudsman de Montréal (Mailloux, 2022). Ce rapport indique qu'il faut fournir un effort pour améliorer l'intervention policière par la mise en œuvre de formations et le travail d'agent de liaison autochtone. Cependant, dans plusieurs situations où les femmes sont intoxiquées et ont une interaction avec les agents du SPVM, elles sont davantage à risque de vivre une judiciarisation. En effet, cette voie est surutilisée : les chiffres démontrent que la population d'origine autochtone est surreprésentée dans les prisons canadiennes (ICI Radio-Canada, 2022)¹⁹.

D'ailleurs, le sujet du système pénal a été abordé lors de notre rencontre. Les femmes témoignent lorsqu'elles sont mises en prison, l'une a été laissée sans ressource pendant deux jours : pas de papier de toilette, nourriture, couverture... De plus, elle avait ses menstruations. Elles nous ont aussi raconté le cas d'une autre femme, qui a été incarcérée et menottée par les pieds et les mains pendant un traitement à l'hôpital parce que le personnel la considérait comme étant « dangereuse ». L'ensemble des membres du personnel de l'hôpital l'ont vu menottée ainsi, ce dont une des participantes qualifie comme « très humiliant quand tout le monde devrait avoir droit à la santé ». Le profilage social se fait notamment par des comportements discriminatoires qui concernent plusieurs conduites habituelles dans les lieux publics par la population générale, comme consommer des boissons alcoolisées avec de la nourriture dans un parc, traverser à une intersection, etc. Ces petits délits mènent rarement à des contraventions pour les personnes allochtones, tandis que dans le cas des personnes autochtones, celles-ci reçoivent très souvent des contraventions.

19

Aussi : Chan, W. et Chunn, D. (2014) *Racialization, crime and criminal justice in Canada*. Toronto, ON : University of Toronto Press.

Encore selon les femmes consultées, ce traitement différentiel est aussi exercé par les agents de sécurité privée dans les commerces ou à la banque. Les femmes se font en effet suivre dans les épiceries et les commerces, une situation qui les rend inconfortables. Elles se sentent alors comme des cibles faciles, car ces agents présument qu'elles vont commettre un vol à l'étalage. Le traitement des agents de sécurité privée est assez similaire partout dans les institutions ou les commerces, banques, hôpitaux, etc. En plus, par rapport aux banques, les femmes affirment ne pas pouvoir ouvrir un compte de banque même si elles ont des pièces d'identité. Pour être prises au sérieux, il faut qu'elles soient accompagnées par les personnes intervenantes des organismes qu'elles fréquentent.

Lors de notre entretien de groupe avec les femmes, l'objectif était également de saisir leurs perceptions face aux traitements liés à leur genre, en comparaison avec les hommes autochtones, infligés par les corps policiers et les agents de sécurité privée. Du point de vue des corps de police comme le SPVM, les femmes pensent que les personnes autochtones sont vues comme un groupe homogène problématique. Dès lors, elles ne ressentent pas qu'il y ait de traitements différents liés au genre. Néanmoins, elles remarquent qu'il y a quelques expériences spécifiques qui découlent plutôt du genre, comme les agressions sexuelles, être associées au travail du sexe, la peur de se retrouver seules dans des rues et le besoin d'être accompagnées par une personne intervenante sociale.

Quant au transport public, nous avons aussi demandé aux femmes de nous parler de leurs rapports avec les constables de la STM. Celles-ci témoignent être ciblées et étiquetées automatiquement comme des personnes dangereuses ou indésirables par les constables pour les faire sortir des stations de métro. Elles observent de plus en plus d'abus de pouvoir, et ce surtout depuis que les pouvoirs des constables ont été accrus : les équipes d'inspection « n'auront plus à attendre des renforts du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). [Elles] pourront arrêter une personne ayant commis un acte criminel ou intervenir auprès d'une personne soupçonnée de gestes de harcèlement dans l'ensemble du réseau de la STM » (Ferah, 2021). Selon les participantes, les constables démontrent plus d'agressivité lors des détentions.

Il en ressort que ce que les femmes autochtones ont décrit dans notre étude ne diffère pas ce qui a déjà été écrit dans la revue de littérature que nous avons consultée. D'ailleurs, elles affirment qu'il y a déjà plusieurs rapports publiés, mais aucune action n'a amené à des changements concrets sur le plan politique et social.

En termes de résistance, certaines vont dénoncer oralement lorsqu'elles voient une injustice, par exemple quand des personnes de leur communauté se font cibler et/ou violenter par la police, elles vont leur dire de les traiter de la même façon que les agents aimeraient être traités : « *Treat them/me, like how you would like to be treated* ».

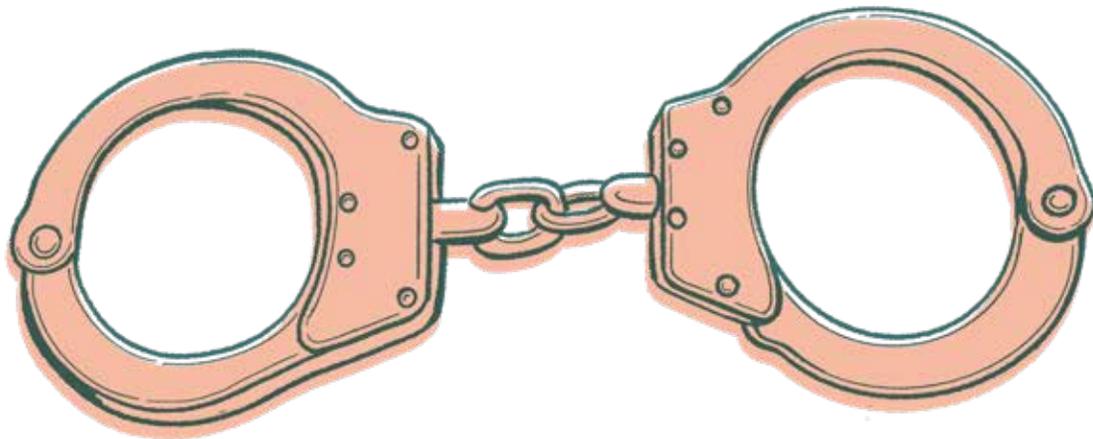
Une autre forme de résistance utilisée est l'utilisation de l'humour ou de ridiculiser la situation : lorsque les femmes autochtones se font suivre par des agents de sécurité dans un commerce, celles-ci vont aller devant l'allée des condoms, ou encore essayer de démasquer les agents d'infiltration (*undercover*) pour ne plus être suivies.

Quant aux espaces publics, elles expliquent qu'elles doivent se déplacer en étant accompagnées par un homme pour assurer leur sécurité, ou sinon répondre dans leur langue maternelle lorsqu'on leur adresse la parole en français. Ces stratégies de résistance employées par les femmes autochtones ont comme objectifs de contrer les traitements abusifs des autorités rencontrées.

EN CONCLUSION : AUCUNE SURPRISE MAJEURE...

Comme le titre l'indique, après avoir lu un nombre important de publications sur le sujet, après les sondages en ligne avec des membres, des personnes intervenantes et des personnes participantes, après de nombreux groupes de discussions, nous en arrivons au constat suivant : tout ce qui est écrit sur le sujet semble malheureusement vérifiable sur le terrain. Les phénomènes observés et décrits dans la littérature sont corroborés par les femmes autochtones en situation d'itinérance qui vivent ces situations. Si certaines avancées ont pu parfois être constatées, elles sont extrêmement mineures en regard aux problématiques existantes.

Comme les femmes que nous avons interrogées, nous espérons vivement que ce rapport, cette fois, puisse amener des changements concrets sur le plan politique et social. Mais, nous devons l'avouer, notre optimisme à ce sujet n'est que peu élevé...



LA NÉCESSITÉ D'EN PARLER

Le 21 novembre 2022, nous avons tenu un groupe de discussion avec des personnes qui avaient répondu préalablement au sondage en ligne. Huit participantes aux profils très hétérogènes, mais ayant eu toutes des expériences désagréables avec les services de police ont répondu à notre invitation. Tout de suite, nous avons remarqué que la plupart avaient beaucoup de choses à dire et, surtout, elles souhaitaient nous raconter des situations qui s'étaient mal passées. Chacune nous a livré une ou plusieurs expériences vécues : une maman qui se bat contre les institutions judiciaires à la suite du viol de sa fille adolescente, une femme exerçant un métier l'exposant à des violences et qui n'a pas bénéficié de la protection qu'elle attendait de la part des services de police, une autre avec des problèmes de santé mentale, etc.

Le cas de Gabrielle²⁰ est un exemple de la teneur de nos discussions. En suivant le conseil de la psychologue de son université, elle s'est rendue au poste de police de son quartier pour dénoncer des violences et des menaces de mort subies à la maison. Une fois au poste, cette femme originaire de l'Asie du Sud s'est entretenue avec des agents, un homme et une femme : *« J'étais nerveuse, mais j'avais l'espoir de réussir à ne pas me faire poignarder ou tirer dessus chez moi. La policière avait une attitude qui exprimait qu'elle ne voulait pas m'entendre, je demandais comment me mettre en sécurité, et la policière n'avait aucune réponse à me donner ; elle me répétait qu'exposer des armes devant moi n'était pas une menace directe, elle me gueulait dessus »*, témoignait Gabrielle.

La figure de la policière plus violente que ses collègues masculins est beaucoup revenue dans nos discussions – cette violence exacerbée est, entre autres, liée au sexisme subi au sein de l'institution policière, mais aussi à une forme de misogynie/racisme spécifiquement exprimée par les femmes. *« Elle me donnait des stéréotypes féminins, et me disait que ça ne donne rien à pleurer, elle voulait que j'écrive un rapport et que je m'identifie, elle m'a traitée comme une criminelle. Et je pleurais, et elle se moquait de moi. Elle me traitait comme une bimbo stupide. »* (Gabrielle, 21 novembre 2022).

Selon Massimiliano Mulone, le métier de police est très associé à une image virile, ce qui pourrait expliquer le traitement encore plus brutal de la part de policières, un fait rapporté par plusieurs femmes que nous avons rencontrées :

Pour les premières femmes, ça a dû être très difficile d'entrer dans ce milieu, parce que vous partiez avec un handicap, avec une [présomption] de manque de compétences du fait de votre genre – que vous n'étiez peut-être pas assez forte, pas assez froide et rationnelle, tous les stéréotypes autour des femmes. Et donc vous deviez prouver beaucoup plus qu'un homme. (Radio-Canada.ca, 2020)

Gabrielle a fini par rédiger un rapport formel : *« J'ai écrit le rapport parce qu'on m'a forcée ; je l'entendais dire à ses collègues que j'étais juste dans le trouble ; alors que j'étais suicidaire, et là je n'avais plus d'espoir, je voulais me pendre. »* Cette action a permis d'agir rapidement pour que l'agresseur se fasse retirer les armes. Entre-temps, Gabrielle a fait les démarches pour déménager sans se faire agresser à nouveau, car son agresseur craignait que la police l'arrête.

20

Les prénoms utilisés sont fictifs, nous ne divulguons pas les vrais noms des participantes.

Cette action déployée par les forces de police a évité que le pire arrive. Néanmoins, pour Gabrielle, le traitement reçu de la part des agents lui a laissé un mauvais souvenir : « *Si cela se reproduisait, j'irais moi-même dans un centre d'hébergement, et j'enregistrerais mon interaction avec la police. Si j'étais un homme blanc fort, ça ne me serait pas arrivé. Là elle [la policière] m'a vue comme une pauvre femme immigrante.* »

Flavie, pour sa part, témoigne au nom de sa fille, une jeune de 16 ans qui a vécu un viol. Dès le départ, elle a été découragée de dénoncer l'abus sexuel vécu par sa fille : « *veux-tu vraiment porter plainte pour une agression sexuelle ?* » dit Flavie. « *Elle [la policière] nous a découragées de continuer la plainte. Elle a dit à ma fille que ça pouvait prendre 2-3 ans, le violeur est libre et nous harcèle. On nous a dit que ça n'allait pas aboutir à de la prison, de toute façon – alors qu'il avait de la pornographie juvénile dans son téléphone* », nous a raconté Flavie. Dans sa jeunesse, cette femme a aussi vécu de l'injustice : « *j'ai subi de la violence chez moi, mon père me violentait et une fois je lui ai dit que j'aurais aimé que quelqu'un lui tire dessus, c'est moi qui me suis retrouvée enfermée dans un centre jeunesse pour un an* ». N'ayant pas eu de réponses justes pour sa situation, Flavie continue de se battre pour sa fille et hésite de continuer à demander aux institutions de faire justice : « *Je ne fais tellement pas confiance au système que j'en suis rendue à penser qu'il est mieux de se faire justice soi-même ; pour ma fille des fois, pour cette affaire de viol, j'ai envie de régler cela moi-même. La police ne fait rien, ne protège rien. Le système est dégueulasse* », rajoute Flavie.

Une autre participante, Béatrice, nous raconte aussi deux cas où les agents de police l'ont découragée de porter plainte, puis ont refusé finalement de documenter sa plainte. La première, c'est une situation de harcèlement et d'agression sexuelle ; elle et sa copine ont été suivies par un homme, se sont planquées dans un café, et ont appelé la police. Quand la police est arrivée et « *lorsqu'on a voulu déposer un rapport, le policier a exigé qu'on parte, ils m'ont menacée pour que je parte !!* ». Lors de la deuxième situation : elle était « *victime de violences conjugales [par une femme] et ils [les policiers] ont refusé de prendre ma plainte parce que je n'étais pas couverte de sang* », témoigne Béatrice.

Béatrice finalise son intervention pour nous dire qu'elle accumule « *15 ans de mauvaises expériences à Montréal* », situation qui l'amène à ne plus avoir de confiance en les forces de police de Montréal ; « *une fois je me suis fait agresser sexuellement et lorsqu'ils m'ont proposé de faire un rapport, j'ai refusé, car maintenant je pense que cela ne sert à rien, je n'ai plus confiance* ».

Hélène est venue partager son sentiment par rapport aux forces de police « *En tant que femme, quand je vois la police, j'ai une crise d'anxiété; surtout quand je suis avec des personnes noires* », car son copain qui est noir et d'origine haïtienne vit beaucoup de profilage racial. Cette participante pense que la solution passe par la formation des agents : « *je pense que la police doit être formée au profilage racial, à comment traiter les victimes de violences conjugales.* »

Hélène travaille aussi dans un centre de crise. Dans son rôle professionnel, elle hésite aussi à faire appel aux forces de police sauf en dernier recours : « *En tant que travailleuse dans un centre de crise, j'appelle en derniers recours quand il y a un enjeu de sécurité vitale, imminent. J'essaye toujours d'éviter ça parce que ça revictimise la victime* », raconte Hélène.

Nous avons beaucoup échangé au sujet de leurs expériences spécifiques pour essayer d'en dégager des axes transversaux, puis réfléchir aux potentielles réponses aux violences décrites. Certaines ont alors partagé des stratégies pour construire des preuves (caméra portative), de défense (*spray* au poivre) et d'autres ont défendu la nécessité de mieux former les agents de police et d'avoir des tribunaux spécialisés. Toutefois, chez les participantes, il n'y a pas eu d'unanimité par rapport aux stratégies qui pourraient être déployées.

Par rapport aux caméras portatives, il n'y a pas encore assez de recherches à Montréal sur leurs impacts. En attendant, les opinions sont mitigées. Actuellement, la Ville de Montréal considère que le port des caméras contribuera à la réduction du profilage et de la brutalité policière (CBC News, 2020). D'autres personnes considèrent que les caméras ne permettront pas réellement de rendre les agents plus responsables de leurs actions. De plus, le déploiement de ces caméras engendrait encore plus de dépenses, c'est-à-dire une augmentation du budget du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) comme critiquent des recherches (The Gazette, 2021) et des groupes militants (Ricochet, 2021).

Ce fut une conversation difficile, avec plusieurs récits particulièrement violents : nous sentions chez ces femmes la volonté de partager leurs récits à des fins de changements, « *pour que cela n'arrive plus à d'autres* » comme a exprimé une participante.

Pour clore la rencontre, nous leur avons demandé d'exprimer leurs besoins : **accès à des services d'intervention en travail social, écoute, empathie, validation, sécurité, être crue, ressources, accompagnement psychologique, agentivité, réparation pécuniaire, entre autres.**



FAITS SAILLANTS DES 4 GROUPES DE DISCUSSION TENUS ENTRE SEPTEMBRE ET DÉCEMBRE 2022

JEUNES FEMMES EN SITUATION D'ITINÉRANCE

- **Diversité des réalités de l'itinérance** : L'image traditionnelle de l'itinérance, représentée par un homme âgé à la barbe longue dormant dans un parc, masque la diversité des situations. D'autres réalités d'itinérance, notamment celles vécues par des femmes, met en lumière les multiples problématiques auxquelles elles font face.
- **Violences policières envers les personnes en situation d'itinérance** : Selon le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM), il y a des constats alarmants concernant les violences policières envers les personnes en situation d'itinérance. Des chiffres significatifs indiquent des cas d'abus verbaux, de harcèlement, d'intimidation et des interpellations sans motif valable rapportés fréquemment par les personnes concernées.
- **Impact de la pandémie sur les femmes en situation d'itinérance** : Le Partenariat pour la prévention et la lutte à l'itinérance des femmes (PPLIF) met en évidence l'aggravation de la précarité et de la violence envers les femmes en situation d'itinérance due à la pandémie. Les enjeux tels que le débordement des ressources, le sous-financement du travail communautaire et les refus d'hébergement sont soulignés.
- **Problèmes de santé mentale et interventions policières inadéquates** : Les expériences partagées par les femmes en situation d'itinérance mettent en lumière l'inefficacité des interventions policières lors de situations de détresse psychologique. Les participantes décrivent des cas où la police est arrivée trop tard ou a adopté une approche inadéquate, soulignant les conséquences de la désinstitutionnalisation de la santé mentale.
- **Remise en question du rôle de la police dans les situations de santé mentale** : Les participantes questionnent le rôle de la police dans les situations de santé mentale, s'interrogeant sur la nécessité de (re)bâtir un système de santé mentale avec des ressources appropriées. Les participantes proposent des alternatives telles que des équipes spécialisées plutôt que des interventions policières standard.
- **Opinions des femmes sur la police et propositions de solutions** : Enfin, les femmes en situation d'itinérance expriment leur méfiance envers la police, décrivant des expériences négatives et remettant en question l'utilité de la police dans leur protection. Elles suggèrent des solutions telles que des corps de police avec des missions spécifiques, une meilleure formation pour les agents et un investissement accru dans des alternatives plutôt que dans l'augmentation des budgets policiers.

TRAVAILLEUSES DU GROUPE STELLA

- **Ambivalence envers les forces de police** : Sentiment ambivalent envers les forces de police, oscillant entre colère et peur. Les travailleuses du sexe ont des relations difficiles avec la police en raison du cadre légal, des principes moraux et des événements historiques, particulièrement pour les populations marginalisées.

- **Violence policière envers les travailleuses dans l'industrie du sexe** : Ces travailleuses, en particulier celles appartenant à des minorités, sont souvent ciblées par la violence policière, y compris le harcèlement verbal, les voies de fait et les mauvais traitements. Le système actuel criminalise uniquement les personnes demandant des services sexuels, mais les travailleuses du sexe font face à différentes formes de ciblage, y compris l'intimidation.
- **Besoin de réformes policières** : Suggestion d'une approche plus spécialisée avec des agents sociocommunautaires pour faciliter le processus de dépôt de plainte. Préoccupation quant à une éventuelle « police mi-travailleuse de rue, mi-police » et critique des politiques de criminalisation des populations marginalisées.
- **Défiance envers les agents sociocommunautaires** : Les travailleuses expriment de la méfiance envers les binômes avec des personnes intervenantes psychosociales, soulignant le caractère non sécuritaire de ces rencontres. Crainte que la collaboration avec la police puisse compromettre la confidentialité et la confiance des travailleuses.
- **Définancement de la police** : Proposition de retirer des fonds du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et de les donner aux groupes communautaires autonomes.
- **Décriminaliser le travail du sexe, l'itinérance et la consommation de drogues** : Une moindre implication de la police dans ces domaines permettrait ainsi une redistribution des ressources vers d'autres secteurs ou services.
- **Critique des politiques et manque de solidarité** : Critique des approches politiques, y compris des gouvernements progressistes et de la tendance à criminaliser les travailleuses du sexe. Soulignement du manque de solidarité de la part de certains groupes féministes et syndicats envers les travailleuses du sexe, avec un appel à une vision plus inclusive et compréhensive du travail du sexe comme une occupation.

FEMMES AUTOCHTONES EN SITUATION D'ITINÉRANCE

- **Profilage racial et méfiance envers les forces de l'ordre** : Les femmes autochtones sont 11 fois plus susceptibles d'être interpellées que les femmes blanches, résultat du profilage racial (Armony *et al.*, 2019). Le profilage racial, basé sur des facteurs d'appartenance comme la « race », la couleur de peau, ou l'origine ethnique, est une réalité largement documentée.
- **Héritage colonial et impact sur la sécurité des femmes autochtones** : Les origines du traitement différencié résident dans l'histoire coloniale du Canada, où les forces policières étaient d'abord créées pour soutenir l'entreprise coloniale plutôt que pour assurer la sécurité publique. L'imposition du système de droit des colonisateurs visait à marginaliser, neutraliser et criminaliser le droit traditionnel autochtone, contribuant à la méfiance envers les institutions.
- **Néocolonialisme et persistance des pratiques coloniales** : Le néocolonialisme persiste malgré des tentatives de réforme constitutionnelle et politique sur la police des Premières Nations. Les corps policiers autochtones manquent de statut et de budget équivalents à ceux des forces allochtones, générant des barrières linguistiques,

du profilage, des stéréotypes et du racisme.

- **Violences institutionnelles et manque de confiance envers les institutions** : Les abus, intimidations et violences sexuelles perpétrés par les forces de l'ordre contribuent au manque de confiance des femmes autochtones envers les institutions. Les stérilisations forcées et autres formes de violence institutionnelle renforcent cette méfiance.
- **Injustice dans le système pénal et répression disproportionnée** : Les femmes autochtones sont surreprésentées dans le système pénal canadien, avec des cas de judiciarisation excessive et des traitements inhumains en détention. Le profilage social entraîne des contraventions injustes, des suivis abusifs par des agents de sécurité privée et des difficultés dans les interactions avec les institutions, y compris les banques.
- **Résistance et espoir de changement** : Les femmes autochtones utilisent diverses formes de résistance, telles que la dénonciation orale, l'humour et les déplacements accompagnés d'autres personnes pour contrer les traitements abusifs. Malgré les avancées mineures, notre analyse conclut sur un optimisme limité quant aux changements concrets sur les plans politique et social.

GRUPE DE DISCUSSION AVEC DES RÉPONDANTES DU SONDAGE EN LIGNE

- **Expériences partagées** : Huit femmes ayant des expériences négatives avec la police ont partagé leurs récits lors d'une discussion.
- **Maltraitance par des policières** : Une participante a été maltraitée par une policière lorsqu'elle cherchait de l'aide face à des menaces de mort, soulignant un problème de traitement discriminatoire.
- **Pression sexiste dans la police** : La discussion révèle que les femmes ont souvent été maltraitées ou dissuadées de déposer des plaintes par des policières, peut-être en raison de la pression sexiste et de la nécessité de prouver leur valeur dans un environnement policier masculin.
- **Traumatisme malgré l'aide obtenue** : Certaines ont réussi à obtenir de l'aide de la police, mais le traitement reçu a laissé des traumatismes persistants.
- **Perte de confiance dans le système de justice** : D'autres ont perdu confiance dans le système de justice et envisagent de prendre la justice en main.
- **Besoins exprimés** : Les participantes expriment leurs besoins, tels que l'accès à des services sociaux, l'écoute, l'empathie, la sécurité, des ressources et un accompagnement psychologique.

CONCLUSION

Dans ce rapport, la Table des groupes de femmes de Montréal a souhaité donner la parole aux personnes qui ont accepté de partager leurs expériences avec les forces de police, de sécurité privée et de la STM, particulièrement aux femmes à la croisée des oppressions. Plusieurs problématiques inquiétantes ont été soulevées par ces personnes et dans la littérature existante. Certaines pistes de solutions se sont dégagées de cette recherche afin d'en finir avec les discriminations perpétrées par les forces de l'ordre. Celles-ci vont servir pour continuer à réfléchir aux moyens à mettre en place pour assurer une réelle sécurité des femmes. Plusieurs des problèmes étant systémiques, une réelle volonté politique devrait être mise de l'avant pour arriver à des solutions.

PISTES DE SOLUTIONS

Dans la littérature et les débats militants, il existe différentes perspectives de solutions pour réfléchir les remises en question de la police et les besoins de protection et de sécurité des femmes. Le mouvement *Moi Aussi* a mis en lumière et vivifié ces débats. C'est depuis cette littérature mais surtout depuis les résultats de l'enquête que les pistes suivantes se sont dessinées.

DES PERSPECTIVES DIVERSES

À titre d'exemple, pensons aux revendications de réformes afin de mieux former les agents de police à l'accueil des victimes de violences sexistes et/ou sexuelles, « Je pense que la police doit être formée au profilage racial, à comment traiter les victimes de violences conjugales » (témoignage sondage) ; une revendication souvent accompagnée de l'idée de mettre en place des tribunaux spécialisés²¹.

Pour protéger les victimes de violences conjugales, c'est entre autres, l'idée de bracelets d'éloignements qui est discutée, mais il n'y a pas de consensus là-dessus.

Concernant la brutalité policière, notamment à l'égard des communautés racisées, autochtones, et marginalisées, il est parfois suggéré de faire porter des caméras portatives aux policiers²², ou encore de coupler la police aux travailleurs sociaux, mais ces deux initiatives sont très contestées par les groupes de base comme nous l'avons décrit dans la section sur les groupes de discussion.

21 « À propos du tribunal spécialisé ». s. d. Gouvernement du Québec. Consulté le 13 juin 2023. <https://www.quebec.ca/justice-et-etat-civil/systeme-judiciaire/processus-judiciaire/tribunal-specialise-violence-sexuelle-violence-conjugale/a-propos>.

22 À ce sujet, un témoignage issu du *focus group* réalisé avec les TDS de Stella explique que le port de caméras portatives « justifierait de financer davantage la police et sera utilisé comme moyen de surveillance des personnes marginalisées et non de la police : les policiers pourront éteindre leurs caméras, on sait déjà qu'ils sont solidaires entre eux et se couvrent donc ça ne fera que leur donner davantage de financement et de pouvoir ».

Par rapport à la brutalité policière, le Conseil des Montréalaises a formulé les revendications suivantes dans un rapport sur l'itinérance des femmes à Montréal (2017)²³ :

- « Que la Ville de Montréal, avec le soutien du protecteur des personnes en situation d'itinérance, mette fin à la judiciarisation des femmes en situation d'itinérance ; qu'elle leur assure un meilleur accès à la justice, notamment par le biais des programmes existants, valorise leur utilisation et fournisse l'accompagnement communautaire nécessaire.
- Que la STM s'engage à réduire la judiciarisation des personnes en situation d'itinérance à l'intérieur de ses installations.
- Que la Ville de Montréal et le SPVM améliorent leurs relations avec les membres des Premières Nations et les Inuits.
- Que le SPVM crée un poste de conseillère ou conseiller autochtone en développement communautaire.
- Que le SPVM favorise l'intervention de policières et de policiers autochtones auprès des femmes autochtones en situation d'itinérance. » (Conseil des Montréalaises, 2017)

Le besoin de formation des agents de police est aussi mis sur la table, et l'institution elle-même aspire à recruter des agents auprès des communautés racisées, autochtones et marginalisées²⁴. Toutefois, il n'y a pas d'études qui démontrent qu'une diversité d'origines permettrait de changer l'institution. D'ailleurs, une étude réalisée sur le racisme systémique au sein des services de police au Canada invite à examiner avant l'expérience des agents racisé·e·s : « les agents racialisés n'ont pas l'impression d'être inclus dans la sous-culture policière ni de faire partie de la fraternité des policiers, et j'utilise le mot « fraternité » sciemment. On ne leur attribue pas certaines tâches et assignations à des secteurs, et ils sont souvent écartés lors d'une promotion. » (McKay, 2021, p.73)

Par ailleurs, comme l'explique la philosophe Elsa Dorlin dans son chapitre « Tout le monde aime la police » de l'ouvrage *Défaire la police* (2020), la police est présentée comme une solution à de bien nombreux problèmes sociaux : « Vous n'avez pas besoin d'un·e médecin, d'un·e infirmier·e, d'un·e psy, d'un·e assistant·e social·e, d'un·e juge, de transports publics gratuits, de jardins partagés, de terres où vivre, de logements décents, d'enseignant·es ou de conseiller·ères d'éducation, de guichetiers, de gardes forestiers, de manger, de vous réchauffer, de vous laver, de vous loger, de vous réfugier, de vous reposer, de déambuler, de glaner, vous n'avez pas besoin de médicaments, de papiers, de dons, d'aide... vous avez besoin de plus de « sécurité » : appelez le 17²⁵ » (Baschet *et al.*, 2021, p.52-53). Il nous a alors semblé important de sonder les femmes sur certaines de ces solutions, notamment lors des groupes de discussion. Plus largement, nous avons interrogé les femmes sur leurs besoins et leurs attentes.

23 Conseil des Montréalaises. 2017. « L'itinérance des femmes à Montréal. Voir l'invisible ».

24 « Le SPVM lance l'opération recrutement : diversité ou profil social - Communiqués - Service de Police de la Ville de Montréal - SPVM ». s. d. Consulté le 13 juin 2023. <https://spvm.qc.ca/fr/Communiqués/Details/15534>.

25 L'équivalent du 911 Nord-américain en France.

Nous avons également considéré les revendications de définancement de la police présentes à Montréal²⁶, et les critiques des propositions de réformes de l'institution policière. Le Collectif Matsuda écrit dans *Défaire la police* (2020) :

Non, appeler le 911 ne sera sûrement d'aucune aide pour une personne en pleine crise psychotique, par contre il est incontestable que les fonds pour les services de santé ont diminué à mesure que les fonds pour la police augmentaient. Non, embaucher des policiers noirs, latinos ou issus d'autres minorités ne modifiera ni les fonctions ni les directives d'une institution raciste. Non, les nouvelles formations destinées aux agents de police (contre le contrôle au faciès, pour la désescalade, etc.) ne diminuent pas leur violence sur le terrain ; elles leur donnent au contraire l'assurance d'agresser, de mutiler ou de tuer « dans le respect des procédures et des règles de déontologie en vigueur ». Derek Chauvin a lui-même donné ce type de formations aux collègues qui l'ont assisté dans la mise à mort de Georges Floyd, le 25 mai 2020. (Baschet et al., 2021, p.32)

FINANCER LE TRAVAIL SOCIAL ET LA SANTÉ

Concernant le fait de coupler des personnes en travail social et des agents du SPVM, Stella fournit une critique qui se méfie des finalités de cette initiative. Pour elles, « (...) leur but [à ces politiques] est juste la criminalisation, l'avancée des enquêtes, l'apport des données ; donc oui ils sont moins violents physiquement mais cela ne sert qu'à élargir le pouvoir du SPVM ». Stella défend aussi l'idée de définancer la police afin de mieux financer les services communautaires tout en leur laissant une pleine autonomie.

Dans le sondage aussi, plusieurs témoignages relatent un besoin d'accès à la santé plutôt qu'à la police :

« Que ce soit pour moi même ou pour un-e autre, je ne contacterai plus la police dans le village gai de Montréal. Nous avons besoin d'intervenants formés en santé mentale et toxicomanie, et non d'une répression qui ne fait que perpétuer le cycle des oppressions. »

« En fait, souvent je trouve que les services médicaux, d'urgence ou d'intervention de rue sont plus aptes à dé-escalader les conflits que la police. Le fait que la police puisse mettre en détention et a une arme me pose un problème aussi pour régler des conflits entre personnes quand il n'y a pas de danger immédiat (arme, etc.). »

Cependant, il est essentiel de noter que le travail social peut également être influencé par des orientations idéologiques et politiques. Historiquement, il a parfois été utilisé par l'État pour opprimer les populations autochtones, les personnes défavorisées et marginalisées. Par conséquent, lorsqu'on envisage d'élargir les services en travail social tout en réduisant les services de police, il est nécessaire de déterminer clairement quelle approche du travail social (qu'elle soit féministe, anticolonialiste, émancipatrice, etc.) est préférée.

26 « Defund La Police ». s. d. Defund the Police Coalition / Coalition Pour Le Définancement de La Police. Consulté le 13 juin 2023. <https://defundlapolice.com/en/home>.

À ce sujet, Edward Hong-Sing, MJ Rwigema, Nicole Penak et Craig Fortier, dans leur chapitre intitulé *Abolish Carceral Social Work* tiré de l'ouvrage *Disarm, Defund, Dismantle : Police Abolition in Canada* (Pasternak, Shiri, Kevin Walby et Abby Stadnyk, 2022), appellent à une réflexion radicale sur le travail social. Ces auteur-es soutiennent que « nous devons nous opposer à toute collaboration entre les travailleurs sociaux et les policiers. Nous devons résister aux fonctions carcérales que les travailleurs sociaux peuvent parfois assumer dans nos agences, écoles, hôpitaux et organisations communautaires (...) Il est impératif de rejeter l'idée que les travailleurs sociaux constituent une solution rapide pour parvenir à un monde sans police. »

Plus précisément, les auteur-ice-s encouragent les personnes en travail social à se solidariser avec les communautés qu'elles sont censées servir, tout en se détachant de l'État. Ils estiment que « si la manière dont le travail social est actuellement structuré contribue à maintenir l'oppression, la clé de la libération collective pourrait résider dans des approches qui ne centralisent pas notre relation avec l'État, mais plutôt nos relations mutuelles, la déprofessionnalisation des soins, la promotion de la communauté, etc. Il est impératif de rediriger les ressources financières vers ces approches, tout en respectant l'autonomie, le leadership et la vision des communautés. »

En ce qui concerne la dimension raciste et colonialiste du travail social, les auteur-es appellent à une action proactive pour contester le pouvoir du travail social et de la police. Cela implique de reconnaître comment ces systèmes bénéficient de la suprématie blanche, de les dénoncer, de promouvoir des politiques antiracistes et anticolonialistes, et de s'engager dans des efforts visant à améliorer les conditions matérielles des communautés BIPOC.

DÉSIR D'AUTRES FORMES DE JUSTICE

Dans le sondage, il a clairement été exprimé un « Désir de justice autrement (pas punitive) » et ces autres formes de justice traversent l'ensemble des discussions relatives au pénal et à la prise en charge des victimes de violences, particulièrement les femmes. Lors du quatrième groupe de discussion, ouvert aux participantes du sondage, des participantes ont aussi exprimé la nécessité de se tourner vers d'autres manières de faire la justice.

Il est possible que d'autres approches, telles que les programmes de justice réparatrice visant à réduire le recours au système judiciaire grâce à la médiation, pourraient être plus largement promues. Nous vous invitons à consulter le site Internet d'Équijustice²⁷ pour mieux connaître les programmes existants ou encore Outils de paix, un regroupement d'organismes qui promeuvent la non-violence avec différentes approches.

DÉCRIMINALISATION

Il a été souligné, notamment par les travailleuses de Stella, qu'il était nécessaire de changer les lois afin de décriminaliser leur travail et la consommation de drogues. Plus largement, il s'agirait de cesser la criminalisation des populations marginalisées qui sont en situation d'itinérance ou qui ont des problèmes majeurs de santé mentale.

27 <https://equijustice.ca/fr>

BESOINS FORMULÉS

- Il est crucial de ne pas criminaliser les populations marginalisées, telles que les personnes sans domicile fixe, celles qui utilisent des substances illégales, ou celles qui luttent contre des problèmes de santé mentale graves.
- Nous devons réfléchir à la gestion des situations de danger imminent de violence, en offrant aux personnes les moyens de se protéger ou de partir lorsque nécessaire.
- Une capacité à isoler les personnes susceptibles de commettre des crimes graves, tels que le meurtre, est essentielle. Il est crucial de prendre au sérieux les signalements de violence imminente, comme lorsque des femmes déclarent « Mon-ma conjoint-e représente une menace immédiate pour ma vie » et d'isoler les personnes impliquées.
- Bien que les bracelets électroniques puissent sembler une mesure illusoire, nous ne devrions pas les exclure de principe, mais les considérer au cas par cas. Certaines femmes indiquent clairement quand elles se trouvent au seuil de la violence extrême et il est impératif de les écouter.
- Éviter de créer des antécédents criminels en cas d'incarcération peut aider les individus à trouver la motivation pour changer.
- Le succès de ces approches de justice non punitive dépend de la construction de liens communautaires. Les communautés doivent disposer d'espaces qui favorisent un sentiment de solidarité, d'appartenance, et de responsabilité collective.
- Encourager la solidarité entre les femmes est essentiel.
- Les besoins en écoute, empathie, validation, reconnaissance, sécurité, et accès à l'information doivent être comblés.
- Nous avons besoin de ressources sociales et de santé plus efficaces, telles que les services d'intervention et de soutien psychologique, mais avec des approches non-punitives.
- Les femmes doivent retrouver leur pouvoir d'agir, à la fois individuellement et collectivement.
- La quête de justice, de réparation, et de restitution du pouvoir est incontournable.
- L'accès aux soins de santé doit être garanti pour tout le monde, sans exception.

BIBLIOGRAPHIE

- Armony, V., Mulone, M., et Hassaoui, M. (2019). *Les interpellations policières à la lumière des identités racisées des personnes interpellées*. <https://cridaq.uqam.ca/publication/les-interpellations-policieres-a-la-lumiere-des-identites-racisees-des-personnes-interpellees/>
- Bacro, L. et Lemieux, N. (2020). *Nouvelles réalités, autant d'enjeux pour le respect des droits 5e portrait de la situation dans l'espace public montréalais*. Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM). <https://rapsim.org/2020/12/16/5e-portrait-de-la-situation-dans-lespace-public-montrealais/>
- Baschet, J., Dorlin, E., Poza, I. H., Lerouge, G., Quadruppani, S., et Matsuda, C. (2021). *Défaire la police*. Editions Divergences. <https://books.google.ca/books?id=vK67zgEACAAJ>
- Bellot, C., Fortin, V., Lesage-Mann, É., Poisson, J., et Sylvestre, M.-È. (2022). *Surengagement policier et judiciaire dans la gestion de la pandémie : Conséquences pour les personnes judiciairisées et le système pénal*. <https://www.observatoiredesprofilages.ca/wp-content/uploads/2022/05/Surengagement-policier-et-judiciaire-dans-la-gestion-de-la-pandemie.pdf>
- Benjamin, S.-F. (2022). *Les drames invisibles de l'itinérance au féminin*. <https://urbania.ca/article/les-drames-invisibles-de-litinerance-au-feminin>
- Bordeleau, J.-L. (2023, 31 janvier). *Les jeunes toujours plus médicamentés pour traiter leur santé mentale*. Le Devoir. <https://www.ledevoir.com/societe/sante/779987/les-jeunes-toujours-plus-medicamentes-pour-traiter-leur-sante-mentale>
- CBC News. (2020, 2 juin). *Valérie Plante says body cameras coming for Montreal police, responding to renewed calls from activists | CBC News*. CBC. <https://www.cbc.ca/news/canada/montreal/body-cams-montreal-police-1.5595749>
- Comité sénatorial permanent des droits de la personne. (2021). *La stérilisation forcée et contrainte de personnes au Canada*. https://sencanada.ca/content/sen/committee/432/RIDR/reports/2021-06-03_ForcedSterilization_F.pdf
- Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès. (2019). *Rapport synthèse*.
- Conseil des Montréalaises. (2017). *L'itinérance des femmes à Montréal. Voir l'invisible*.
- Duholke, J. (2021, 21 avril). *Mayor Plante, body cameras aren't the answer to police violence*. Ricochet. <https://ricochet.media/en/3611>
- Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. (2019). *Réclamer notre pouvoir et notre place. Rapport complémentaire*. <https://www.mmiwg-ffada.ca/fr/final-report/>

- Ferah, M. (2021). Les inspecteurs de la STM deviendront des « constables spéciaux ». *La Presse*.
- Gelper, N. (2020, 26 novembre). Un « budget alternatif » pour définancer la police de Montréal. *Journal Métro*.
- Hill Collins, P., et Bilge, S. (2016). *Intersectionality*. Polity Press.
- ICI. Radio-Canada. (2022, 1 novembre). *Le système carcéral incarne le « néocolonialisme moderne », selon un rapport fédéral*. Radio-Canada.ca; Radio-Canada.ca. <https://ici.radio-canada.ca/espaces-autochtones/1929561/prison-autochtones-plaintes-liberte-droits>
- ICI. Radio-Canada. (2020, 6 janvier). *Femmes policières : Toronto loin derrière Montréal et Longueuil*. Consulté 16 mai 2023, à l'adresse <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1457611/femmes-policieres-canada-police-parite-selection-toronto>
- Jaccoud, M., Gervais, I., et Spielvogel, M. (2019). Police et colonisation des peuples autochtones au Canada. In *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : Écoute, réconciliation et progrès*. <https://www.cerp.gouv.qc.ca/index.php?id=2>
- Ligue des droits et libertés. (2023). Profilage politique. *Profilage politique*. <https://liguedesdroits.ca/lexique/profilage-politique/>
- Livingstone, A.-M., Meudec, M., et Harim, R. (2020). Le profilage racial à Montréal, effets des politiques et des pratiques organisationnelles. *Nouvelles pratiques sociales*, 31(2), 126-144. <https://doi.org/10.7202/1076648ar>
- Mailloux, N. (2022). *Ne pas détourner le regard. Autochtones et Inuits en situation d'itinérance. Secteur Milton-Parc à Montréal*. Ombudsman de Montréal.
- Maynard, R., et Ego, C. (2018). *NoirEs sous surveillance : Esclavage, répression et violence d'État au Canada*. Mémoire d'encrier.
- McKay, J. (2021). *Racisme systémique au sein des services de police au Canada. Rapport du Comité permanent de la sécurité publique et nationale*. Chambre de communes Canada. https://publications.gc.ca/site/archivee-archived.html?url=https://publications.gc.ca/collections/collection_2021/parl/x76-1/XC76-1-1-432-6-fra.pdf
- McNeilly, G. (2017). *Interactions entre la police et des personnes en crise et recours à la force. Rapport d'étape de l'examen préliminaire du BDIEP*. Bureau du directeur indépendant de l'examen de la police. https://www.google.com/url?q=http://oiprd.on.ca/wp-content/uploads/OIPRD_Police-Interactions-Report_With_People_In_Crisis_FR.pdf&sa=D&source=docs&ust=1684848226098222&usg=AOvVaw1qFQ9zdRuQGgbdJEoMUG7Z
- Montreal Gazette. (2021, 18 février). *Opinion : Police body cameras are not the answer*. <https://montrealgazette.com/opinion/opinion-police-body-cameras-are-not-the-answer>

- Partenariat pour la prévention et la lutte à l'itinérance des femmes (PPLIF). (2022). *Femmes et itinérance en 2022*.
- Pérusse-Roy, M., et Mulone, M. (2020). Police, protectrice de l'ordre social (genré) : Le cas des femmes manifestantes au Québec. *Lien social et Politiques*, 84, 239-259. Érudit. <https://doi.org/10.7202/1069452ar>
- Pivot et Rutland, T. (2022, 11 mars). *La police, une réponse fatale aux crises de santé mentale*. Pivot. <https://pivot.quebec/2022/03/11/la-police-une-reponse-fatale-aux-crisis-de-sante-mentale/>
- Ritchie, A. J. (2017). *Invisible no more: Police violence against black women and women of color*. Beacon Press.
- Sauro, A. (2022, 14 décembre). *Les Autochtones toujours surreprésentés dans les prisons du Canada*. Noovo Info. <https://www.noovo.info/nouvelle/les-autochtones-sont-toujours-surrepresentes-dans-les-prisons-du-canada.html>
- Service de police de la Ville de Montréal. (2023). *Personnes en crise ou avec l'état mental perturbé*. Consulté 23 mai 2023, à l'adresse <https://spvm.qc.ca/fr/Fiches/Details/Personnes-en-crise-ou-avec-letat-mental-perturbe>
- Thibault, S., Pagé, G., Boulebsol, C. et coll. (2022). *Justice pour les femmes marginalisées victimes de violences sexospécifiques. Ce que la littérature et les intervenantes nous apprennent*. Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal / Fédération des maisons d'hébergement pour femmes / Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale / Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle / Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel. <http://sac.uqam.ca/liste-de-publications.html>

REMERCIEMENTS

- Co-organisation du groupe de discussion : Centre d'Amitié Autochtone de Montréal
- Traduction du sondage : Kathleen Gudmundsson et Sol Oromí
- Mise en page : Myriam Chouinard (TGFM)
- Révision du texte : Véronique Martineau (TGFM), Anaïs Fraile-Boudreault (TGFM) et Charles-Étienne Filion
- Soutien général au projet : Marie-Ève Desroches (TGFM)
- Traduction de l'infographie : Mariana Frendsen
- Révision de l'arabe pour le sondage : Aicha Elamri (SIARI)
- Traduction : Sonia Ben Yahmed
- Mise en ligne du sondage en arabe : Marouane Tlili
- Soutien Excel pour l'analyse quantitative : Victor Mariano Alarcón
- Présentation sur le profilage politique : Maude Pérusse-Roy
- Présentation sur le profilage racial : Stéphanie Robergeau (CDPDJ)
- Recommandations en lien avec la recherche : Ève-Marie Lampron (SAC-UQAM)
- Soutien pour l'analyse quantitative : Victor Armony

LA TGFM

La Table des groupes de femmes de Montréal (TGFM) est un regroupement régional de concertation incorporé en mars 1996 qui promeut et défend les droits des femmes dans une perspective féministe intersectionnelle. Elle intervient dans les sphères de la vie sociale, politique, économique et culturelle susceptibles d'influencer les conditions de vie des Montréalaises. C'est son membership de plus de 80 groupes, composé essentiellement de groupes locaux de femmes et de comités femmes issus de syndicats ou de groupes communautaires et sociaux, qui constitue l'une des forces majeures de la Table.